



# Plan ministériels



**Emploi et Développement  
social Canada**

2024-2025



## **Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2024 à 2025**

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

[droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca).

### **PDF**

N° de cat. : Em1-10F-PDF

ISSN : 2371-7645



## Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>3</b>
<b>De la part des ministres.....</b>	<b>4</b>
<b>Excellence du service.....</b>	<b>7</b>
<b>Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes .....</b>	<b>13</b>
Responsabilités essentielles et services internes :.....	13
Développement social.....	13
Régimes de pensions et prestations .....	22
Apprentissage, développement des compétences et emploi.....	29
Conditions et relations de travail .....	46
Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères.....	53
Services internes .....	60
Risques globaux et stratégies d'atténuation .....	66
<b>Dépenses et ressources humaines prévues .....</b>	<b>69</b>
<i>Dépenses</i> .....	70
<i>Financement</i> .....	83
<i>État condensé prospectif des opérations</i> .....	83
<i>Ressources humaines</i> .....	84
<i>Rapports annuels exigés par la loi</i> .....	88
<b>Renseignements ministériels.....</b>	<b>90</b>
Profil organisationnel .....	90
Coordonnées de l'organisation .....	91
<b>Tableaux de renseignements supplémentaires .....</b>	<b>91</b>
<b>Dépenses fiscales fédérales .....</b>	<b>92</b>
Définitions.....	92

## De la part des ministres

C'est avec fierté que nous vous présentons le Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2024 à 2025.

Les investissements du gouvernement du Canada dans notre économie, nos collectivités et les carrières de la classe moyenne ont offert de réelles possibilités économiques pour les Canadiens à travers le pays. Toutefois, nous ne perdons pas de vue les défis auxquels les Canadiens continuent de se heurter, notamment l'augmentation du coût de la vie, que les mesures gouvernementales visent à surmonter.

Dans le cadre de ce plan pour les familles, nous collaborerons avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones en vue d'offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, accessibles et réglementés pour une moyenne de 10 \$ par jour partout au Canada d'ici mars 2026. Nous investirons aussi massivement dans l'expansion du système et maintenons le cap pour la création de 250 000 nouvelles places.

Il demeurera notre priorité de soutenir les Canadiens pendant les transitions d'emploi, notamment en conservant les mesures de l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers. De plus, nous lancerons un Fonds de formation pour des emplois durables qui aidera les travailleurs à perfectionner leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles afin de trouver un poste dans l'économie à faibles émissions de carbone. Nous ajouterons également un volet de financement de l'apprentissage pour les emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage. Ce volet aidera les syndicats à offrir des programmes de formation axés sur les compétences vertes pour les travailleurs qui exercent des métiers spécialisés.

Nous soutiendrons les employeurs aux prises avec d'importantes pénuries de main-d'œuvre grâce aux mesures prévues par le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce programme aide les employeurs canadiens à combler temporairement les pénuries de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés lorsqu'il n'y a pas de Canadiens ou de résidents permanents disponibles pour occuper les emplois vacants. Les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle essentiel dans de nombreux secteurs de l'économie, comme l'agriculture et l'agroalimentaire. D'ailleurs, nous examinons continuellement les politiques du Programme pour nous assurer qu'elles reflètent la conjoncture existante et préservent l'intégrité du Programme. Nous honorerons l'engagement pris dans le budget de 2022 relativement à l'élaboration d'un nouveau programme des travailleurs étrangers pour les secteurs de l'agriculture et de la transformation du poisson afin de veiller à ce que les entreprises de transformation d'aliments du Canada aient accès à une offre de main-d'œuvre stable et fiable et de renforcer les mesures de protection des travailleurs. Assurer la santé et la sécurité des travailleurs étrangers temporaires et veiller à ce qu'ils soient à l'abri de toute forme de mauvais traitements pendant leur séjour au Canada sont des priorités clés. Des conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et des relations de travail axées sur la coopération sont des priorités pour tous les travailleurs au Canada.

Nous sommes déterminés à améliorer les services offerts aux Canadiens, ce qui impliquera une stratégie à multiples facettes visant à aborder tous les aspects des services, notamment l'efficacité, l'accessibilité, la réactivité, l'innovation technologique et le renforcement de notre partenariat avec d'autres ministères. Dans le cadre du Programme de partenariats de prestation de services, nous adopterons de nouvelles approches axées sur le citoyen et mettrons en œuvre de nouvelles initiatives essentielles, comme la prestation du Régime canadien de soins dentaires aux Canadiens non assurés admissibles. À la fin de 2024, nous terminerons le déploiement de l'Initiative de modernisation du Programme de passeport, qui comprend un nouvel outil pour la réception des demandes de passeport qui sera mieux adapté à la hausse de l'afflux des demandes. Nous sommes aussi heureux d'annoncer que ce sont maintenant 21 Centres Service Canada qui offrent le service de passeport en 10 jours. Enfin, dans le cadre de l'initiative Servir tous les Canadiens, nous continuerons à veiller à ce que tous les Canadiens puissent accéder aux services gouvernementaux, indépendamment de leurs circonstances ou de l'endroit où ils se trouvent, notamment en comprenant et en réduisant les obstacles auxquels se heurtent les Canadiens marginalisés et insuffisamment servis pour bénéficier de ces services. Par exemple, notre programme de renseignements téléphoniques généraux mettra à l'essai un service d'interprétation pour les langues autochtones et les langues non officielles.

Notre engagement à l'égard de l'accessibilité et de l'inclusion repose sur une vision du Canada où toutes les personnes peuvent s'épanouir et participer pleinement à la société. Cette année, nous formulerons des suggestions de modernisation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Il s'agit d'une étape importante pour promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.

En collaboration avec nos partenaires, nous ferons progresser l'accessibilité et l'inclusion en mettant en œuvre la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Cette collaboration avec des personnes en situation de handicap de divers horizons garantira que la nouvelle prestation et son règlement connexe tiennent compte des besoins et des expériences vécues des personnes qui en bénéficieront. Nous lancerons également un projet pilote qui mettra à l'essai des mesures de soutien à l'emploi améliorées pour les clients du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada souhaitant retourner sur le marché du travail tout en recevant des prestations.

Nous savons que les jeunes Canadiens continuent d'avoir de la difficulté à composer avec la hausse du coût de la vie. C'est pourquoi nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour aider à rendre l'enseignement supérieur plus abordable et plus accessible pour les étudiants canadiens, en particulier ceux qui font face à des obstacles. Durant l'exercice 2024-2025, nous accorderons à plus de 700 000 étudiants qui poursuivent des études postsecondaires des bourses d'études canadiennes non remboursables et des prêts d'études canadiens sans intérêt, deux mesures du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. De plus, nous donnerons aux jeunes prêts à intégrer le marché du travail les moyens de trouver des possibilités et des ressources qui faciliteront cette transition.



L'initiative Appuyer les communautés noires du Canada continuera de jouer un rôle clé dans les efforts déployés par le Ministère en faisant progresser des mesures ciblées ayant pour but d'accroître l'inclusion sociale, de réduire les obstacles systémiques et de renforcer la cohésion sociale au Canada. Nous nous efforcerons donc, entre autres, de répondre aux nouvelles priorités définies par les intervenants des communautés noires et de renforcer la capacité fondamentale des organismes communautaires dirigés par des Noirs et au service des Noirs au Canada.

Nous protégerons également la sécurité financière des aînés grâce à la bonification du Régime de pensions du Canada, qui sera mise en œuvre progressivement jusqu'en 2025. La limite des gains couverts par le Régime augmentera de 14 % par rapport à la limite initiale. Nous poursuivrons la transition du programme de la Sécurité de la vieillesse à la nouvelle plateforme de modernisation du versement des prestations, mesure qui permettra d'accélérer le versement des prestations, de réduire les temps d'attente et d'améliorer les services en ligne. Pendant les prochaines phases de la migration de la Sécurité de vieillesse, prévues en décembre 2024, environ sept millions de clients de la Sécurité de la vieillesse, nouveaux et actuels, seront transférés à la nouvelle plateforme.

Enfin, nous demeurons déterminés à accomplir des progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable à l'échelle nationale et internationale. Cet été, le Canada publiera son rapport annuel de 2024, qui soulignera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous maintenons notre engagement à faire progresser les objectifs de développement durable en réduisant la pauvreté, en offrant une éducation de qualité, en faisant la promotion de l'égalité des sexes et en prenant des mesures pour lutter contre les changements climatiques et favoriser l'énergie propre. Le taux de pauvreté au pays demeure sous le taux prépandémique, et le gouvernement du Canada continue de faire des investissements importants au moyen de programmes sociaux ciblés et de suppléments de revenu pour réduire la pauvreté, atténuer l'insécurité alimentaire et accroître le bien-être.

Nous sommes résolus à offrir des programmes et des services à tous les Canadiens et à les soutenir à chaque étape de leur vie, aujourd'hui comme à l'avenir.

Le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles,  
Randy Boissonnault

La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Jenna Suds

Le ministre du Travail et des Aînés, Seamus O'Regan Jr.

La ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, Kamal Khera

Le ministre des Services aux citoyens, Terry Beech

La ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Marci Ien

# Excellence du service

Le ministère est déterminé à offrir aux Canadiens des services accessibles, rapides et de grande qualité. Nous améliorerons les services pour les Canadiens et nos autres clients dans 3 principaux secteurs :

## 1. Modernisation des technologies de l'information (TI)

Dans le monde de l'après-pandémie de COVID-19, les Canadiens accèdent plus que jamais aux services **gouvernementaux** en ligne. Ils s'attendent à bénéficier d'une expérience de service numérique accessible, sécuritaire et de grande qualité. Nous utilisons la technologie pour améliorer notre façon d'offrir des programmes et des services aux Canadiens. Cette année, nous comptons :

- poursuivre la transformation de l'expérience de service pour les Canadiens qui reçoivent, ou souhaitent recevoir, des prestations de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada. D'ici 2030, le Programme de modernisation du versement des prestations nous aidera à simplifier les processus de présentation des demandes, à offrir des options de libre-service plus conviviales et à traiter les dossiers en acheminant les tâches de manière plus efficace. Pour les clients qui auront besoin d'aide, la transition entre le libre-service et le service assisté se fera sans heurts, par exemple, lorsqu'une demande passera du portail en ligne au service téléphonique ou en personne;
- lancer l'Estimateur des prestations de l'assurance-emploi, semblable à l'[Estimateur des prestations de la Sécurité de la vieillesse](#). Cet outil en ligne aidera les citoyens à estimer rapidement leur revenu admissible de l'assurance-emploi selon les renseignements qu'ils auront fournis;
- améliorer les services offerts aux clients ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole. Pour ce faire, nous peaufinerons et améliorerons nos processus dans la foulée de notre utilisation accrue d'une solution moderne de téléscripneur (ATS), qui permet de répondre aux appels par ATS en temps réel;
- travailler avec les partenaires fédéraux pour conclure des ententes avec les provinces. Les gens pourront ainsi utiliser leurs identifiants numériques provinciaux pour accéder à nos services en ligne. Ils pourront accéder aux programmes en ligne d'une manière rapide et sécuritaire, notamment l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Programme canadien d'aide financière aux étudiants;
- aider les clients à accéder à leurs comptes en ligne de façon sécuritaire. Comme il est indiqué dans l'[Énoncé économique de l'automne de 2023](#), nous conserverons les solutions de validation simplifiée de l'identité numérique et d'authentification à facteurs multiples associées aux plateformes de prestation de services, comme Mon dossier Service Canada;
- améliorer l'expérience des clients qui utilisent le service du 1 800 O-Canada. Le remplacement de la plateforme de centre de contact actuelle s'étendra sur plusieurs années et la nouvelle plateforme comprendra des capacités accrues et améliorera l'expérience client à long terme;
- améliorer l'accessibilité et la convivialité de nos plateformes numériques pour les clients en veillant à ce qu'elles respectent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web

(WCAG) 2.1, niveau AA. Cette norme internationale a été adoptée par le gouvernement du Canada pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'accès sans obstacle aux services et aux renseignements du gouvernement du Canada. Sur Canada.ca, l'accessibilité est intégrée à la plateforme, ce qui permet de respecter les normes WCAG 2.1.

## 2. Amélioration des services offerts à la population canadienne

L'amélioration des services pour les Canadiens demeure une priorité absolue et touchera divers aspects des services, y compris l'efficacité, l'accessibilité, la réactivité et les innovations technologiques. L'expérience du service de la clientèle est importante. Elle a une incidence sur notre capacité à atteindre les objectifs des programmes et contribue à renforcer la confiance à l'égard du gouvernement. Les Canadiens veulent des services rapides, sécuritaires, numériques et faciles d'accès au moyen de divers modes de prestation. Nous tiendrons compte des commentaires des clients pour améliorer les services et obtenir des résultats concrets. Voici quelques exemples de ces travaux :

- permettre aux clients de comprendre plus facilement à quelles prestations ils sont admissibles et réduire les erreurs dans les demandes en améliorant la convivialité des formulaires, des lettres, du contenu Web, des guides et des portails Web. Les améliorations rendront le contenu plus facile à comprendre et la navigation en ligne plus efficace. Les changements feront en sorte que le langage utilisé dans les produits de correspondance sera clair et concis, et que les demandes et les formulaires seront faciles à remplir;
- améliorer nos services pour mieux répondre aux besoins des clients. Nous recueillerons des commentaires par l'entremise des modes de prestation (en personne, en ligne et par téléphone). Nous pourrions ainsi savoir si notre prestation de services fonctionne pour les clients ou si nous devons apporter des changements. Les commentaires des clients orienteront les améliorations axées sur les données en mettant en évidence les points problématiques de la prestation de service rencontrés par les utilisateurs des services;
- mettre l'accent sur les commentaires des clients afin de nous assurer de répondre à leurs besoins. Voici 2 méthodes qui seront utilisées pour recueillir des commentaires :
  - les questionnaires du Sondage annuel sur l'expérience client de Service Canada, lorsque les clients accèdent à des services sur Canada.ca;
  - les questionnaires que les clients peuvent remplir après avoir visité un Centre Service Canada en personne, téléphoné au 1 800 O-Canada ou utilisé eServiceCanada;
- fournir à d'autres ministères fédéraux des outils numériques pour leur permettre de déterminer dans quelle mesure ils répondent aux besoins des clients en ligne. Sur Canada.ca, les ministères ont accès à un outil d'analytique numérique qui mesure le trafic Web et à un outil de rétroaction sur la page qui recueille les commentaires des visiteurs. Ils ont également accès à un outil de sondage permettant de recueillir les commentaires des utilisateurs de manière continue. Les données de sondage sont communiquées aux ministères pour leur permettre de déterminer les éléments de leur contenu qui nécessitent des améliorations, que ce soit la présentation ou la formulation de celui-ci, ou la facilité avec laquelle l'information peut être trouvée;
- rendre accessible aux Canadiens, en 2024, le nouveau portail en ligne, soit le Carrefour client de Service Canada. Le portail est une plateforme bilingue et accessible qui offre aux clients et à leur cercle de soins un tableau de bord personnalisé et convivial présentant tous les services et toutes les prestations de Service Canada. Le Carrefour

constitue la prochaine génération de l'interface Mon dossier Service Canada et sera le premier changement que les clients de Service Canada verront dans le mode de prestation numérique renouvelé;

- établir des partenariats avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba pour numériser le processus d'enregistrement des décès. De cette façon, les informateurs médicaux et les directeurs de funérailles pourront rapidement envoyer les avis de décès aux bureaux de l'état civil, avec précision et de façon sécuritaire. Le fait d'obtenir ces renseignements plus rapidement aidera à réduire les trop-payés liés aux prestations. Le nombre d'enquêtes et de recouvrements de paiements en sera réduit.

### 3. Élimination des obstacles

Veiller à ce que tous les Canadiens admissibles puissent accéder aux services gouvernementaux demeure une priorité. Nous sommes déterminés à comprendre et à réduire les obstacles auxquels les Canadiens marginalisés et mal desservis font face. Les clients les plus vulnérables, y compris les enfants, les aînés à faible revenu, les familles et les communautés autochtones, se heurtent depuis toujours à d'importantes difficultés à accéder aux services gouvernementaux. Ils ne connaissent peut-être pas les prestations auxquelles ils ont droit. En 2024 à 2025, afin de réduire ces obstacles et d'accroître le nombre de Canadiens admissibles qui reçoivent des prestations, nous continuerons de :

- travailler avec l'Agence du revenu du Canada et Statistique Canada à approfondir notre compréhension des caractéristiques socio-économiques et géographiques des populations difficiles à joindre, y compris les obstacles à l'accès aux prestations qu'elles rencontrent. Cette information nous aidera à adapter les mesures de sensibilisation coordonnées aux besoins des personnes nécessitant de l'aide supplémentaire pour accéder aux prestations;
- fournir des mesures de soutien supplémentaires aux personnes à risque et difficiles à joindre pour les aider à accéder aux services et aux prestations. L'Initiative d'aiguillage vers les services mettra les clients en lien avec un représentant de Service Canada qui pourra les aider à faire une demande de prestations;
- collaborer avec le service d'information communautaire 211 de Centraide et les lignes d'aide pour les impôts de l'Agence du revenu du Canada afin d'offrir aux clients un accès continu aux programmes ministériels et chercher de manière proactive à s'engager avec d'autres organisations qui partagent la même vision de fournir aux clients un accès homogène aux programmes de base du ministère;
- travailler avec les organismes communautaires pour aider les populations vulnérables à présenter des demandes au titre des programmes de financement ministériels. Pour ce faire, nous garantirons un accès équitable aux subventions et aux contributions au moyen de notre initiative d'élimination des obstacles à l'accessibilité des programmes. Les mesures de soutien pourraient prendre la forme d'un guide et d'outils à l'intention des demandeurs qui aideront les organismes à remplir et à présenter leurs demandes;
- faire connaître les possibilités de financement pour que les Canadiens disposent de tous les renseignements nécessaires pour trouver du financement ministériel et présenter une demande. Pour ce faire, nous améliorerons et mettrons à jour le contenu de la page Web du ministère sur le financement de subventions et de contributions, et nous

---

utiliserons un langage plus simple. De plus, nous ferons la promotion de cette page Web au moyen de trousse de sensibilisation, de campagnes promotionnelles et de séances d'information à l'appui du processus d'inscription;

- poursuivre la mise en œuvre du projet de Passerelle numérique jeunesse, pour fournir aux jeunes des informations, des opportunités, des ressources et d'autres soutiens pour les aider à trouver un emploi, à développer leurs compétences, à aller à l'école, à participer à des formations et à servir leurs communautés. Dans le cadre de notre travail sur la Passerelle numérique jeunesse, nous collaborerons avec des partenaires pour intégrer ses services dans un canal numérique holistique, convivial et à guichet unique du gouvernement du Canada pour les jeunes.

### **Prestation de services à l'échelle régionale par Service Canada**

Grâce à des partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités, les bureaux régionaux de Service Canada offrent une vaste gamme de services essentiels dans des centaines de Centres Service Canada partout au pays. Les bureaux de Service Canada continueront de communiquer avec les clients et de répondre à leurs besoins changeants.

Chaque région travaille sur diverses activités; certaines sont communes à toutes les régions tandis que d'autres sont distinctes et particulières à chaque région. Voici quelques faits saillants des activités auxquelles les régions s'adonneront cette année :

#### Région de l'Ouest du Canada et des territoires

- Ouvrir un troisième Centre opérationnel de délivrance des passeports dans l'Ouest pour accroître la capacité de traitement et d'impression des passeports à l'échelle du pays.
- Collaborer avec les signataires d'ententes du [Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones](#), y compris les organismes de services aux Autochtones, les nations, les conseils tribaux, et les signataires d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et de traités modernes à renforcer leur compréhension du programme et des mesures de souplesse intégrées auxquelles les signataires d'ententes peuvent avoir recours pour offrir des services de soutien global aux clients ou établir des plans de mesures d'urgence qui leur permettront de répondre aux besoins des communautés autochtones.
- Soutenir les partenaires ci-dessus en travaillant étroitement avec eux pour s'assurer qu'ils tirent pleinement parti des mesures de souplesse du programme de formation, et accroître leur capacité à satisfaire aux exigences en matière de rapports, ce qui réduira le fardeau administratif et mènera à de meilleurs résultats en matière d'emploi pour les peuples et les communautés autochtones.

#### Région de l'Ontario

- Améliorer la participation aux programmes et aux prestations, l'accessibilité de ces derniers, ainsi que les résultats en matière de services pour les groupes vulnérables au moyen de relations et de partenariats continus avec les communautés autochtones, les autres ministères et les partenaires communautaires. Ces groupes comprennent les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les aînés, les nouveaux arrivants, les jeunes, les communautés racisées et les communautés à faible revenu, au chômage ou ayant besoin d'aide.

- Nous travaillerons avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) de l'Ontario et les municipalités à simplifier le processus d'obtention des principales pièces d'identité pour les demandeurs du statut de réfugié et à accélérer le cheminement de ceux-ci vers l'emploi au Canada. Nous travaillerons aussi avec le MTIFDC à simplifier les processus et à raccourcir les délais d'intervention dans le cadre du Plan d'action d'intervention rapide conjointe.
- Accroître l'utilisation de la technologie, lorsque c'est possible, pour créer un environnement plus inclusif pour les clients. Voici quelques exemples :
  - appareils accessibles aux points de vente équipés d'une technologie sonore qui permettra aux clients avec une déficience visuelle d'entendre le montant qu'ils doivent payer;
  - écrans à contraste élevé qui permettront aux clients de saisir leur numéro d'identification personnel sans l'aide d'un employé;
  - planchers à surface tactile et cartes tactiles qui aideront les personnes en situation de handicap à s'orienter;
  - technologie de géoréférencement, comme les balises d'orientation, qui fourniront des renseignements d'orientation aux clients qui ont un téléphone cellulaire;
  - interprétation vidéo à distance entre les clients et les employés pour qu'ils puissent communiquer à l'aide du langage des signes, et interprétation vidéo à distance sur demande.
- Répondre à davantage de demandes des clients dès le premier contact. Pour ce faire, nous automatiserons davantage le processus d'examen et de traitement des demandes des clients. Nous allons notamment créer un registre virtuel des pensions afin de centraliser le stockage de l'information numérique, ce qui accélérera l'accès aux renseignements requis et le traitement de ceux-ci.
- Mener des consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les grandes villes afin d'assurer un service de qualité égale dans les 2 langues officielles.

### Région du Québec

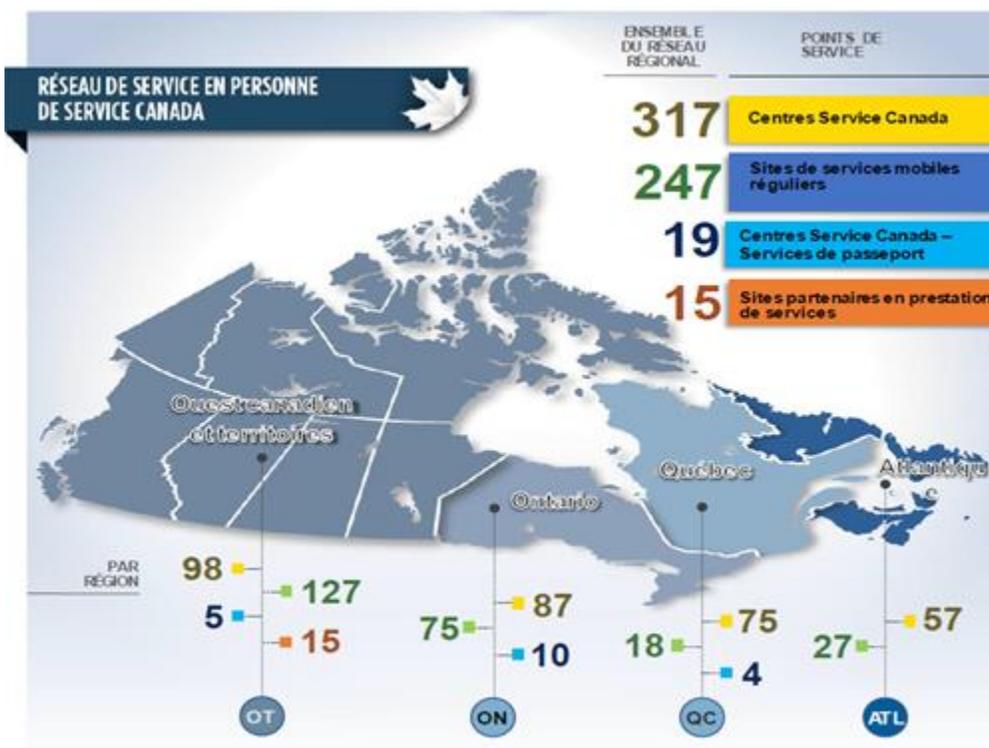
- Mener un projet de point de contact unique regroupant plusieurs services publics pour répondre aux besoins des clientèles itinérantes et autochtones. L'objectif ultime du projet est de permettre à ces clientèles de bénéficier des programmes et services auxquels elles ont droit. Regrouper les services publics en un seul endroit favorise la présence de cette clientèle marginalisée qui, normalement, ne vient pas dans nos bureaux pour plusieurs raisons, dont divers obstacles.
- Élargir le travail des laboratoires d'innovation de la région du Québec. Ce travail initialement concentré sur les communautés autochtones bénéficie désormais également aux nouveaux arrivants au Canada. Les laboratoires rassemblent des clients, des organismes communautaires et des fonctionnaires pour identifier les besoins des clients et trouver des solutions pour leur offrir un meilleur accès aux services.
- Faciliter la transition de Services Québec à la Sécurité de la vieillesse d'Emploi et Développement social Canada pour les clients éprouvant des problèmes linguistiques ou d'alphabétisation par un service personnalisé. Services Québec soutient financièrement des aînés québécois en situation précaire jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. À ce moment, ce soutien cesse, et ces clients doivent se tourner vers

Emploi et Développement social Canada pour bénéficier de la Sécurité de la vieillesse. Des agents de services aux citoyens de la région du Québec aideront ces clients à produire la documentation requise.

### Région de l'Atlantique

- Élargir les paramètres de prise en charge des cas qui contiennent des allégations présentant une probabilité accrue de graves préoccupations pour la santé et la sécurité des travailleurs étrangers temporaires qui travaillent à l'extérieur de la région de l'Atlantique. L'élargissement nous permettra de continuer à appuyer l'initiative nationale sur la charge de travail, de prêter main-forte aux autres régions qui font face à une lourde charge de travail et d'accroître la rapidité du service dans l'ensemble du réseau.
- Améliorer le service à la clientèle en augmentant le nombre d'employés ayant reçu une formation polyvalente dans les centres d'appels et le traitement des demandes de prestations d'assurance-emploi ou de pension. Les employés auront ainsi des connaissances plus vastes qui leur permettront de résoudre les problèmes dès le premier contact avec les clients. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de l'approche de gestion intégrée des services de la région.

**Illustration 1 - Réseau de services en personne de Service Canada – en date du 11 décembre 2023**



# Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

## Responsabilités essentielles et services internes :

- Développement social
- Régime de pensions et prestations
- Apprentissage, développement des compétences et emploi
- Conditions et relations de travail
- Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères
- Services internes
- Risques généraux et stratégies d'atténuation

## Développement social

### Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

### *Description*

Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leurs collectivités.

### *Répercussions sur la qualité de vie*

Les programmes visés par cette responsabilité essentielle contribuent à plusieurs domaines et indicateurs de la qualité de vie, y compris :

- **Domaine - société** (indicateurs - environnements accessibles, langues autochtones, perceptions positives de la diversité, sentiment d'appartenance à la collectivité locale, bénévolat) : activités qui aident à éliminer les obstacles et qui offrent aux communautés racisées, aux personnes en situation de handicap et aux autres groupes vulnérables, comme les aînés et les familles avec des enfants, des occasions de participer à la vie de leur collectivité.
- **Domaine - prospérité** (indicateurs - accès aux possibilités d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, bien-être financier, protection contre les chocs de revenu) : activités

qui améliorent la disponibilité de services de garde abordables, qui aident les groupes autochtones à offrir des services de garde et qui réduisent la pauvreté.

- **Domaine - bonne gouvernance** (indicateur - confiance dans les institutions) : activités qui mettent l'accent sur le cadre de développement durable, la recherche et les projets novateurs qui renforcent les programmes du ministère et du gouvernement du Canada.

### Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Développement social, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

<b>Tableau 1 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les organismes sans but lucratif, les collectivités et les autres groupes ont une capacité accrue pour aborder une gamme de problèmes sociaux, tels que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, la participation des aînés et le soutien aux enfants et aux familles.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Partenariats nouvellement établis en tant que pourcentage de tous les partenariats mis en place par les organisations bénéficiaires pour aborder une gamme de problèmes sociaux, tels que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, des enfants et des familles ainsi que d'autres populations vulnérables	Résultat à atteindre dans l'avenir	Résultat à atteindre dans l'avenir	61 %	Au moins 45 %	Mars 2025

<b>Tableau 2 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont éliminés.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Nombre d'espaces communautaires et de milieux de travail qui sont plus accessibles en raison du financement octroyé par le Fonds pour l'accessibilité	386	1 290	1 048	Au moins 287	Mars 2025

<b>Tableau 3 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : L'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont plus abordables.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Frais de garde moyens pour les places en services de garde réglementés	Non disponible	Non disponible	En novembre 2023, 6 provinces et territoires offraient des places en service de garde réglementé pour une moyenne de 10 \$ par jour, ou moins. Les autres provinces et territoires ont réduit leurs frais de 50 %, en moyenne <sup>1</sup> .	Au plus 10 \$ par jour	Mars 2026

<b>Tableau 4 - Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les clients reçoivent en temps opportun des services efficaces et de grande qualité qui répondent à leurs besoins.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Nombre de cibles qui sont atteintes pour les normes de service publiées des programmes de développement social <sup>2</sup>	1 sur 1	2 sur 3 <sup>3</sup>	3 sur 3	3 sur 3	Mars 2025

- Remarques :**

1. Le Québec et le Yukon avaient déjà réussi à réduire les frais à 10 dollars par jour avant le budget de 2021. Bien qu'il souscrive aux principes généraux du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement du Québec n'a pas adhéré à ce cadre, car il entend préserver sa responsabilité exclusive dans ce domaine. Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système.

2. Les normes de service sont publiées sur [Transparence - Canada.ca](https://www.transparencecanada.ca).
3. L'avis de décision de financement est la seule norme de service non respectée.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

### ***Plans visant à atteindre les cibles***

Durant l'exercice 2024 à 2025, le ministère entreprendra les activités suivantes pour faire progresser cette responsabilité essentielle.

#### **L'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont plus abordables**

Nous continuerons de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'accroître l'accès à des services de garde abordables, flexibles, inclusifs et de grande qualité. Cette façon de faire contribuera à réduire les frais de garde d'enfants pour les places en services de garde réglementés à une moyenne de 10 dollars par jour et à créer 250 000 nouvelles places en services de garde réglementés d'ici mars 2026.

Nous appuierons les engagements des provinces et des territoires à établir une main-d'œuvre hautement qualifiée pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE). Des mesures précises visant à perfectionner la main-d'œuvre sont présentées dans les ententes à l'échelle du Canada et comprennent la mise en œuvre de grilles salariales lorsqu'il n'en existe pas déjà et d'initiatives visant à accroître le pourcentage d'éducateurs et éducatrices de la petite enfance avec reconnaissance professionnelle qui fournissent des services de garde réglementés. Lors de la réunion fédérale-provinciale-territoriale de juillet 2023 des ministres responsables de l'AGJE, tous les ministres (sauf la ministre du Québec, qui participait à titre d'observatrice seulement) ont accepté d'établir une stratégie multilatérale pancanadienne relative à la main-d'œuvre pour l'AGJE. Ils ont aussi convenu que le gouvernement fédéral et ceux des provinces et des territoires auront le dernier mot sur les mesures de mise en œuvre dans leur administration respective. La stratégie multilatérale relative à la main-d'œuvre sera axée sur le recrutement, le maintien en poste et la reconnaissance.

Le ministère continuera d'appuyer les travaux du Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Conseil rassemble des universitaires, des défenseurs, des praticiens et des éducateurs et sert de forum de consultation sur les difficultés et les enjeux auxquels est confronté le secteur de l'AGJE. Il fournit au gouvernement du Canada des conseils d'experts indépendants.

Le ministère continuera également d'appuyer les collectivités et les organismes qui explorent des pratiques novatrices en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants grâce à des projets financés par le Programme d'innovation en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ces projets explorent, mettent à l'essai et élaborent des approches novatrices qui visent à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusivité et la souplesse des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Des initiatives de données et de recherche, qui comprennent l'élaboration d'une stratégie de données et de

recherche propre à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, se poursuivront également.

Enfin, le ministère continuera de collaborer avec les provinces et les territoires à favoriser une plus grande inclusion dans le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, et ce, au moyen du Fonds pour l'infrastructure d'apprentissage et de garde des jeunes enfants annoncé dans le budget de 2022.

Guidés par le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones élaboré conjointement avec les Autochtones, nous poursuivons notre collaboration avec les gouvernements et les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de soutenir les programmes et les services d'AGJE dirigés par des Autochtones et offerts dans des collectivités de partout au pays. L'infrastructure d'[apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones \(AGJEA\)](#) continuera de faire l'objet d'investissements importants. Ce financement vise à construire de nouveaux centres d'AGJEA et à rénover les plus anciens, ce qui nous permettra d'offrir des installations de haute qualité aux enfants autochtones. Ce financement contribuera aussi à accroître la disponibilité des services d'AGJEA et à en améliorer l'accès pour les enfants et les familles autochtones. L'objectif est de leur fournir des programmes et des services d'apprentissage des jeunes enfants de grande qualité et adaptés sur le plan culturel, et ce, partout au pays.

### **Les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont éliminés**

Nous continuerons d'effectuer un suivi pour déterminer dans quelle mesure les obstacles à l'accessibilité sont repérés et éliminés. Ces données nous serviront à mesurer les progrès réalisés dans l'élimination des obstacles, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de mesure et de données sur l'accessibilité. Nous publierons également la seconde moitié du cadre d'indicateurs de rendement pour la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) dans le cadre de cette stratégie. De plus, les sources de données des indicateurs seront établies. L'une des principales sources de données sera l'[Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022](#). Cette enquête recueille des données auprès de Canadiens en situation de handicap sur les obstacles auxquels ils font face et les conséquences de ces derniers sur leur pleine participation à la société. Les rapports produits en fonction de ces données aideront les organisations à améliorer l'accessibilité dans l'ensemble du Canada.

Par l'entremise du Fonds pour l'accessibilité, nous continuerons d'éliminer les obstacles en appuyant des projets qui améliorent la sécurité et l'accessibilité dans les collectivités et les milieux de travail de partout au Canada.

### **Réduction de la pauvreté**

Dans le cadre de la [Stratégie de réduction de la pauvreté](#), nous continuerons de réduire la pauvreté en prenant les mesures suivantes :

- diriger et coordonner des initiatives à l'échelle du gouvernement fédéral qui contribuent à lutter contre les nombreuses dimensions de la pauvreté et ses répercussions;

- soutenir le Conseil consultatif national sur la pauvreté dans l'élaboration de son cinquième rapport annuel sur les progrès du gouvernement du Canada par rapport à l'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté d'ici 2030. Nous offrons du soutien au Conseil dans son rôle de conseiller sur la réduction de la pauvreté auprès de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, et dans ses activités de mobilisation visant à entretenir le dialogue sur la pauvreté avec les Canadiens à l'échelle nationale;
- travailler avec Statistique Canada à réaliser le troisième examen détaillé de la mesure du panier de consommation. De cette manière, la pauvreté au Canada sera mesurée à l'aide des dernières données et méthodes disponibles, et le seuil officiel de la pauvreté au Canada continuera de refléter avec exactitude un niveau de vie modeste et de base. La population canadienne peut ainsi avoir confiance que les résultats dans le domaine de la réduction de la pauvreté sont fournis selon une approche à jour, transparente et qui tient compte d'une variété de points de vue des intervenants;
- poursuivre la collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de mieux comprendre la pauvreté au sein des populations autochtones du Canada, et d'établir des indicateurs précis. Des indicateurs de la pauvreté et du bien-être élaborés conjointement contribueront à suivre la pauvreté au fil du temps et fourniront des renseignements sur les interactions entre les programmes et les initiatives et sur leur efficacité pour les Autochtones du Canada. Cette mesure devrait améliorer la transparence et la responsabilisation.

Nous continuerons de collaborer avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones et les intervenants à élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et à créer un programme national de repas en milieu scolaire. Nous veillerons à ce que la politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles tienne compte des besoins régionaux et locaux en nous appuyant sur les efforts déployés actuellement par nos partenaires en matière de programmes d'alimentation dans les écoles. Nous allons notamment explorer des moyens d'accroître et de diversifier les efforts déployés actuellement et créer un environnement favorable à une collaboration continue afin d'augmenter le nombre d'enfants ayant accès à des aliments nutritifs à l'école.

La [Prestation canadienne pour les personnes handicapées](#), une composante clé du [Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap](#), contribuera à réduire la pauvreté et soutiendra la sécurité financière des personnes en situation de handicap en âge de travailler en versant un paiement mensuel direct aux personnes admissibles. Les Canadiens en situation de handicap en âge de travailler sont 2 fois plus touchés par la pauvreté que les Canadiens non handicapés en âge de travailler. Cette année, nous poursuivrons le processus d'élaboration de règlements pour cette prestation, qui est essentiel à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### **Renforcement de la capacité de s'attaquer aux problèmes sociaux**

Nous aiderons les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif à accroître leur capacité d'adaptation aux besoins changeants des collectivités du Canada. Depuis le lancement du [Fonds de relance des services communautaires](#) en 2023, près de 5 500 organismes ont reçu de l'aide pour accroître les capacités des employés et des bénévoles,

améliorer les systèmes et les processus et faire preuve d'innovation en matière de services de programme.

Cette année, les organismes à vocation sociale commenceront à recevoir des investissements du [Fonds de finance sociale](#) de la [Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale](#), ce qui les aidera à lutter contre les problèmes sociaux et environnementaux. Les grossistes en finance sociale, les intermédiaires de finance sociale et les organismes à vocation sociale auront également accès aux données du Fonds et pourront les utiliser comme guide pour l'évaluation des répercussions sociales et environnementales des investissements.

Le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs continuera de financer et de soutenir les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif dirigés par des Noirs, axés sur les Noirs et au service des Noirs. Ces investissements aideront les organismes à réaliser des projets qui luttent contre le racisme envers les Noirs et qui améliorent les résultats sociaux et économiques pour les communautés noires au Canada.

L'initiative [Soutien aux communautés noires canadiennes](#) continuera à jouer un rôle clé dans les efforts du ministère pour accroître l'inclusion sociale, réduire les obstacles systémiques et renforcer la cohésion sociale au Canada en proposant des mesures ciblées pour les communautés noires. Il s'agit notamment de répondre aux nouvelles priorités définies par les parties prenantes des communautés noires et de renforcer la capacité fondamentale des organisations communautaires dirigées par des Noirs et au service des Noirs au Canada.

Grâce à un investissement de 2 ans annoncé dans le budget de 2023 (à compter de l'exercice 2023 à 2024), le [Programme de partenariats pour le développement social](#) - Composante personnes handicapées continuera d'aider à répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap et à éliminer les obstacles auxquels elles font face en investissant dans le renforcement des capacités et le travail communautaire des organismes œuvrant pour les personnes en situation de handicap du Canada.

Nous continuerons de diriger la mise en œuvre au Canada du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) des Nations Unies et ses objectifs de développement durable (ODD). Nous devons aussi élaborer le rapport annuel de 2024 du Canada sur le Programme 2030 et les ODD. Le rapport présentera les mesures prises par l'ensemble du gouvernement et de la société pour réaliser les ODD au pays et à l'étranger. La publication du rapport est prévue à l'été 2024. Nous ferons partie de la délégation officielle du Canada au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en juillet 2024.

### ***Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025***

- Dépenses brutes prévues: 7 930 989 184 \$
- Dépenses nettes prévues: 7 930 989 184 \$
- Ressources à temps plein prévues: 529

## Priorités gouvernementales connexes

### Analyse comparative entre les sexes plus

Des travaux sont en cours avec les provinces et les territoires pour établir un système d'AGJE à l'échelle du Canada qui bénéficiera à tous les Canadiens. À long terme, ce système devrait accroître le produit intérieur brut du Canada grâce à une augmentation de la participation au Marsé du travail, surtout parmi les femmes ayant de jeunes enfants. Le programme vise à accroître le taux de participation à la population active des femmes du groupe d'âge principal ayant des enfants de moins de 6 ans (actuellement estimé à 79,2 %) et il bénéficiera aux familles à faible statut socio-économique, aux familles monoparentales et aux groupes sous-représentés.

Pour ce qui est de l'Initiative pour l'AGJEA, nous collaborerons avec des partenaires autochtones pour définir des indicateurs précis de l'analyse comparative entre les sexes plus qui sont utiles et faciles à recueillir. Nous pourrions ainsi mieux comprendre les résultats du programme pour les groupes autochtones méritant l'équité

Nous recueillerons des données liées à l'analyse comparative entre les sexes plus effectuée dans le cadre des projets du [Programme de partenariats pour le développement social](#) - Composante personnes handicapées. Les données comprendront le nombre et les types de groupes servis par les projets, y compris ceux composés de personnes qui s'identifient à plus d'un groupe. Par exemple, ces groupes peuvent comprendre les personnes en situation de handicap qui s'identifient aussi comme appartenant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux communautés 2SLGBTQI+, et aux communautés autochtones et minoritaires, y compris les Noirs et les autres groupes de minorités visibles.

L'[Initiative Appuyer les communautés noires du Canada](#) utilisera l'analyse comparative entre les sexes plus pour prendre des décisions éclairées sur les priorités en matière de sensibilisation et de financement. Les organisations qui servent des communautés définies ou plusieurs groupes marginalisés recevront ainsi un financement qui renforcera leur capacité et leur donnera accès à des installations et à de l'équipement adéquats. Par exemple, l'analyse indique qu'il faudrait accroître la sensibilisation auprès des organisations noires de la Nouvelle-Écosse et assurer l'accès des organisations nordiques en raison du nombre élevé de personnes noires par habitant dans le Nord. De cette façon, les bailleurs de fonds pourront plus facilement mener des activités de sensibilisation ciblées et offrir des mesures de soutien dans leur prochain appel de propositions.

La Stratégie de réduction de la pauvreté a été élaborée d'après l'analyse comparative entre les sexes plus et vise à comprendre les facteurs de risque particuliers que rencontrent divers groupes. La Stratégie réunit d'importants investissements réalisés par le gouvernement depuis 2015 afin de favoriser le bien-être social et économique de tous les Canadiens, y compris des fonds pour les principales initiatives de réduction de la pauvreté. L'analyse comparative entre les sexes plus continuera d'orienter ces investissements pour offrir le maximum de soutien aux personnes vivant dans la pauvreté qui s'identifient à divers groupes, notamment les Autochtones, les familles monoparentales dirigées par une femme, les personnes en situation de handicap et les minorités visibles.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

Au cours de l'exercice financier 2024 à 2025, le ministère continuera d'appuyer les ODD afin d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée dans l'ensemble du gouvernement et de la société visant à faire avancer les ODD et le Programme 2030. Le ministère contribuera à l'atteinte des ODD grâce aux programmes suivants :

**Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout (ODD 1)** - Par l'entremise de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le ministère vise à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015. Au moyen de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), une prestation fournie dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement verse plus de 25 milliards de dollars par année à plus de 3,5 millions de familles, y compris plus de 6 millions d'enfants. L'ACE est indexée pour suivre l'évolution du coût de la vie.

**Éducation de qualité (ODD 4)** - Le gouvernement du Canada soutient le quatrième ODD en travaillant avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones à concevoir et à mettre en œuvre un système d'AGJE à l'échelle du pays. L'objectif d'un système à l'échelle du Canada est de donner accès aux familles à des services d'AGJE abordables, flexibles, inclusifs et de grande qualité, peu importe leur lieu de résidence au Canada, et ce, par la mise en œuvre de programmes d'AGJE et d'AGJEA.

**Travail décent et croissance économique (ODD 8) et Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9)** - La *Loi canadienne sur l'accessibilité* mènera à l'élimination des obstacles et à la prévention de nouveaux obstacles dans les secteurs du transport, de l'emploi, de l'environnement bâti et des technologies de l'information et des communications (TIC). Les infrastructures comme les logements, les bâtiments publics et les réseaux de transport public seront ainsi plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Ces dernières bénéficieront également d'un meilleur accès à l'information, aux produits et aux services. Cette année, nous établirons des indicateurs de rendement pour mesurer les progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à l'accessibilité dans les secteurs de l'emploi, du transport et des TIC.

**Partenariat pour la réalisation des objectifs (ODD 17)** - Par l'entremise du Programme de financement des objectifs de développement durable, nous appuierons la mise en œuvre du Programme 2030 en renforçant les partenariats et la mobilisation des Canadiens. À cet égard, un nouvel appel de propositions pour le programme a été lancé en novembre 2023, dans le but de mettre en place des projets à l'été 2024. Ces projets devraient accroître la sensibilisation du public à l'égard des ODD, et permettre la diffusion des pratiques exemplaires ou des leçons apprises qui soutiennent les progrès du Canada par rapport au Programme 2030 parmi les groupes en quête d'équité ou les groupes de personnes en situation de vulnérabilité. Les projets devraient aussi contribuer à favoriser l'intégration des ODD dans les collectivités. Nous ferons aussi progresser le principe fondamental du Programme 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté, en collaborant avec l'ensemble de la société et du gouvernement à produire des rapports sur les ODD. Des activités de mobilisation dirigées par des organisations de la



société civile seront organisées à cette fin, comme la Conférence Together|Ensemble, ainsi que des activités de mobilisation dirigées par les ministères auprès d'intervenants qui servent différents segments de la population.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions d'Emploi et Développement social Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

### ***Répertoire des programmes***

La responsabilité essentielle Développement social est soutenue par les programmes suivants :

- Initiative Canada accessible
- Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs
- Allocation canadienne aux parents de jeunes victimes de crimes
- Apprentissage et garde des jeunes enfants
- Fonds pour l'accessibilité
- Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- Programme de partenariats pour le développement social
- Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale
- Programme stratégique de mobilisation des partenaires et de recherche
- Programme de financement des objectifs de développement durable

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

### ***Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière***

- Indicateur retiré : réduction du nombre estimé d'utilisateurs de refuges qui sont sans abri de façon chronique

## **Régimes de pensions et prestations**

### **Dans la présente section**

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

### Description

Aider les Canadiens à conserver un revenu à la retraite et verser une aide financière aux survivants, aux personnes en situation de handicap et à leur famille.

### Répercussions sur la qualité de vie

Les programmes visés par cette responsabilité essentielle contribuent au domaine et aux indicateurs de la qualité de vie suivants :

- **Domaine - prospérité** (indicateurs - pauvreté, revenu du ménage, bien-être financier) : activités qui assurent aux Canadiens un revenu de retraite, et une aide financière aux personnes en situation de handicap, aux survivants de cotisants au régime de pension et à leur famille.

### Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Régimes de pensions et prestations, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

<b>Tableau 5 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les aînés bénéficiant d'un soutien du revenu pour la retraite.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Pourcentage d'aînés vivant dans la pauvreté	5,7 % (2019)	3,1 % (2020)	5,6 % (2021)	7,3 % ou moins	Décembre 2030
Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles de 65 ans et plus (taux de participation à la pension de la SV)	97,1 % (2018)	96,8 % (2019)	96,7 % (2020)	Au moins 94 % <sup>1</sup>	Mars 2025

Pourcentage de personnes âgées de 70 ans et plus qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles de 70 ans et plus (taux de participation des personnes de 70 ans et plus à la pension de la SV)	99 % (2018)	99 % (2019)	99 % (2020)	Au moins 99 %	Mars 2025
Pourcentage d'aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti par rapport au nombre total estimé d'aînés admissibles	91,2 % (2018)	92,2 % (2019)	91,9 % (2020)	Au moins 90 %	Mars 2025
Pourcentage de cotisants au Régime de pensions du Canada qui ont plus de 70 ans et qui reçoivent des prestations de retraite	99 % (2019)	99 % (2020)	99 % (2021)	Au moins 99 %	Mars 2025

**Tableau 6 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les personnes en situation de handicap et leurs familles disposent d'un soutien financier.**

Indicateur	Résultat de 2020 à 2021	Résultat de 2021 à 2022	Résultat de 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de cotisants au Régime de pensions du Canada qui sont couverts par le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et, par conséquent, ont accès à un soutien financier dans l'éventualité d'une invalidité grave et prolongée	65 % (2019)	65 % (2020)	65 % (2021)	Au moins 68 %	Mars 2025
Pourcentage de Canadiens admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées qui ont un régime enregistré	35 % (2021)	36 % (2022)	Not yet available (2023)	At least 36 %	Décembre 2024

d'épargne-invalidité pour encourager les épargnes privées <sup>2</sup>					
Pourcentage de bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité qui ont reçu une subvention ou un bon pour les aider, eux et leur famille, à épargner pour assurer leur sécurité financière à long terme	78 % (2021)	76 % (2022)	76 % (2023)	At least 74 %	Décembre 2024

**Tableau 7 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les clients reçoivent en temps opportun des services efficaces et de grande qualité qui répondent à leurs besoins.**

Indicateur	Résultat de 2020 à 2021	Résultat de 2021 à 2022	Résultat de 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de cibles qui sont atteintes pour les normes de service publiées des programmes de Régime de pensions et prestations <sup>3</sup>	5 sur 10	5 sur 10	4 sur 10	10 sur 10	Mars 2025
Pourcentage de prestations de retraite du Régime de pensions du Canada versées dans le premier mois suivant l'établissement de l'admissibilité	98 %	95,9 %	94,3 %	Au moins 90 %	Mars 2025
Pourcentage de décisions relatives aux demandes de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada prises dans les 120 jours civils	61 %	87,2 %	78,7 % <sup>4</sup>	Au moins 80 %	Mars 2025

Pourcentage des prestations de base de la Sécurité de la vieillesse versées dans le premier mois suivant l'établissement de l'admissibilité	91 %	89,5 %	87,6 %	Au moins 90 %	Mars 2025
---	------	--------	--------	---------------	-----------

• **Remarques :**

1. Ces résultats reflètent le fait que ce ne sont pas toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui demandent des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) lorsqu'elles y deviennent admissibles pour la première fois. Depuis 2013, les personnes âgées peuvent choisir de reporter le versement de leur pension de la SV jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de 70 ans, en échange d'un montant plus élevé des prestations mensuelles. Étant donné que de plus en plus de personnes reportent la présentation de leur demande de pension de la SV, il pourrait y avoir une diminution du taux de participation à la SV. C'est pourquoi un nouvel indicateur a été ajouté pour mesurer le taux de participation à la SV des personnes admissibles âgées de 70 ans et plus. Par ailleurs, il y a un décalage de 3 ans dans la disponibilité des données pour cet indicateur.
2. La cible de cet indicateur vise les résidents canadiens en situation de handicap et âgés d'au plus 49 ans. Nous avons modifié le calcul en 2023 pour réduire le décalage dans la production de rapports sur les résultats. En raison de cette modification, les comparaisons d'une année à l'autre doivent être faites avec prudence.
3. Les normes de service sont publiées sur [Transparence - Canada.ca](https://www.transparence-canada.ca).
4. Les résultats sont inférieurs à l'objectif de 80 % parce que le nombre de clients est revenu à son niveau d'avant la pandémie. Pendant l'exercice 2021 à 2022, le nombre de demandes a été plus faible parce que les clients recevaient la Prestation canadienne d'urgence, ce qui a permis au ministère de dépasser ses prévisions et son objectif en matière de rapidité du service. Afin de respecter ses normes de service à l'avenir et d'améliorer les résultats de la prestation de services pour les Canadiens, le ministère a reçu un financement pluriannuel pour relever ces défis liés à la charge de travail et a embauché des ressources supplémentaires.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

**Plans visant à atteindre les cibles**

Durant l'exercice 2024 à 2025, le ministère entreprendra les activités suivantes pour faire progresser cette responsabilité essentielle.

**Les aînés bénéficient d'un soutien du revenu pour la retraite**

Sécurité de la vieillesse

Le ministère s'assurera que les aînés continuent de disposer d'un soutien du revenu à la retraite par l'entremise du Programme de la Sécurité de la vieillesse (SV). Le ministère continuera de fournir la pension de base de la SV, qui est versée à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui répondent aux exigences relatives à la résidence. Le programme versera également le Supplément de revenu garanti (SRG) aux pensionnés de la SV à faible revenu admissibles et l'Allocation aux Canadiens à faible revenu âgés de 60 à 64 ans qui sont l'époux ou le conjoint de fait de bénéficiaires du SRG ou qui sont veufs ou veuves.

Nous procéderons à la migration de la SV vers la nouvelle plateforme de modernisation du versement des prestations, ce qui simplifiera l'expérience de tous ceux qui participent au Programme de la SV, soit les plus de 7 millions d'aînés qui reçoivent des prestations et les employés qui administrent ces dernières. La migration de la SV vers la nouvelle plateforme se fera au moyen de plusieurs versions. Un projet pilote aura lieu à l'été 2024 en fonction des leçons apprises. Il visera à confirmer que la solution fonctionne comme prévu et que les employés sont prêts pour le changement. La version finale suivra en décembre 2024. Une fois que le système sera en place, toutes les prestations de la SV, du SRG et de l'Allocation seront versées au moyen du nouveau système.

### Régime de pensions du Canada

Au fil du temps, la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC), qui a commencé en 2019, augmentera de plus de 50 % le montant maximal de la pension de retraite du RPC. Janvier 2025 marquera la fin de la période de mise en œuvre progressive de 7 ans de la bonification, lorsque la fourchette de gains protégés par le Régime augmentera de 14 % au-dessus du plafond initial. L'Agence du revenu du Canada déterminera le plafond des gains de base et bonifiés vers la fin de 2024 en fonction de la croissance salariale.

### **Les personnes en situation de handicap et leurs familles disposent d'un soutien financier**

Nous veillerons à ce que les Canadiens ayant une invalidité grave et prolongée et leur famille disposent d'un soutien financier grâce au [Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada](#). Cette année, notre objectif est d'améliorer l'expérience client des façons suivantes :

- élargir le Programme d'assurance de la qualité pour examiner une plus grande variété de dossiers, y compris ceux relatifs à un état pathologique grave et les demandes de prestations d'invalidité en cas de maladie en phase terminale, en plus des décisions initiales et de réexamen. En ayant un nombre plus élevé de dossiers soumis à un examen d'assurance de la qualité, nous pourrions nous assurer que les décisions médicales visant à déterminer l'admissibilité sont appropriées et cohérentes;
- avoir recours à des approches expérimentales pour améliorer le programme destiné aux personnes ayant une invalidité grave et prolongée. Nous allons plus particulièrement lancer un projet pilote visant à mettre à l'essai les mesures de soutien à l'emploi améliorées offertes aux clients du Programme de prestations d'invalidité du Régime de

pensions du Canada qui souhaitent retourner au travail tout en continuant de recevoir des prestations.

Nous continuerons de promouvoir la [Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et le Bon canadien pour l'épargne-invalidité](#) afin d'encourager les personnes en situation de handicap dont la demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées a été approuvée et qui ont ouvert un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) à épargner pour l'avenir. Le bon est une contribution que le gouvernement verse au REEI des Canadiens en situation de handicap à revenu faible ou modeste, jusqu'à un montant maximal à vie de 20 000 dollars. Aucune cotisation personnelle n'est nécessaire pour recevoir le bon. Dans le cadre de la subvention, le gouvernement verse un montant correspondant à un pourcentage (jusqu'à 300 %) des cotisations des particuliers, jusqu'à un montant maximal à vie de 70 000 dollars. Nous allons aussi accroître la sensibilisation au [Programme canadien pour l'épargne-invalidité](#) auprès des personnes admissibles qui n'ont pas encore ouvert de REEI. Nous entreprendrons diverses activités, y compris des envois postaux de masse, des activités de mobilisation des intervenants communautaires et des webinaires organisés avec l'Agence du revenu du Canada pour faire connaître ces initiatives.

### ***Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025***

- Dépenses brutes prévues: 148 006 897 563 \$
- Dépenses nettes prévues: 82 359 460 288 \$
- Ressources à temps plein prévues: 7 522

### ***Priorités gouvernementales connexes***

#### **Analyse comparative entre les sexes plus**

Il existe des différences entre les genres parmi les personnes qui reçoivent les prestations du Régime de pensions du Canada. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à recevoir la pension de survivant et la pension d'invalidité. Les hommes reçoivent généralement des pensions de retraite plus élevées que les femmes en raison de revenus traditionnellement supérieurs. Les responsables du Régime de pensions du Canada utilisent l'analyse comparative entre les sexes plus lorsqu'ils étudient les possibilités de réforme du régime. L'analyse est en cours dans le cadre de l'examen triennal 2022 à 2024. Des éléments comme le genre, le revenu annuel du ménage, les antécédents professionnels, la situation de famille et le veuvage sont pris en compte afin que tout changement potentiel apporté au Régime de pensions du Canada favorise l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion. Cette priorité demeurera à mesure que les options possibles seront présentées aux ministres des Finances du Canada et, s'il y a consensus sur un ensemble de réformes à la suite de l'examen triennal, le ministère travaillera à la mise en œuvre de ces réformes en 2025.

#### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**

Au cours de l'exercice financier 2024 à 2025, le ministère continuera d'appuyer les ODD afin d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée dans l'ensemble du gouvernement et de la

société visant à faire avancer les ODD et le Programme 2030. Le ministère contribuera à l'atteinte des ODD grâce aux programmes suivants :

**Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout (ODD 1)** - Nous contribuons à réduire le nombre d'aînés à faible revenu en modifiant le montant des prestations de la SV 4 fois par année, soit en janvier, en avril, en juillet et en octobre. Ces modifications visent à faire en sorte que les prestations suivent la hausse du coût de la vie.

**Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD 5)** - Le [Supplément de revenu garanti](#) est un paiement mensuel versé aux pensionnés de la SV à faible revenu et l'[Allocation](#) est une prestation pour les personnes de 60 à 64 ans à faible revenu qui sont soit l'époux ou le conjoint de fait d'un prestataire du Supplément de revenu garanti, soit un veuf ou une veuve. Ces 2 paiements viennent en aide à plus de femmes que d'hommes. Par exemple, pendant l'exercice 2022 à 2023, 58 % des bénéficiaires du Supplément de revenu garanti étaient des femmes et 42 % étaient des hommes. Pour la même année, 85 % des bénéficiaires de l'Allocation étaient des femmes et 15 % étaient des hommes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions d'Emploi et Développement social Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la Stratégie fédérale de développement durable dans la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

### **Répertoire des programmes**

La responsabilité essentielle Régimes de pensions et prestations est soutenue par les programmes suivants :

- Programme canadien pour l'épargne-invalidité
- Régime de pensions du Canada
- Sécurité de la vieillesse

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

### **Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière**

- Sans objet

## **Apprentissage, développement des compétences et emploi**

### **Dans la présente section**

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

### **Description**

Aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires, à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour participer à un Marsé du travail en évolution et offrir une aide aux personnes qui sont temporairement sans emploi.

### **Répercussions sur la qualité de vie**

Les programmes visés par cette responsabilité essentielle contribuent à plusieurs domaines et indicateurs de la qualité de vie, y compris :

- **Domaine - prospérité** (indicateurs - taux de diplomation postsecondaire, jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation, compétences des enfants, des étudiants et des adultes, protection contre les chocs de revenu, taux d'emploi, bien-être financier, sous-utilisation de la main-d'œuvre) : programmes qui aident les Canadiens à accéder aux études postsecondaires et qui aident les Autochtones, les jeunes et d'autres groupes à obtenir la formation requise pour participer au Marsé du travail ou retourner aux études. De plus, ces programmes offrent un soutien aux personnes temporairement sans emploi et aux employeurs ayant des besoins en main-d'œuvre.
- **Domaine - société** (indicateurs - connaissance des langues officielles, sentiment d'appartenance à la communauté locale et bénévolat) : programmes qui aident les Canadiens de communautés de langue officielle en situation minoritaire à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour trouver un emploi dans leur collectivité.

### **Résultats et cibles**

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Apprentissage, développement des compétences et emploi, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

<b>Tableau 8 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage continu leur permettant d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>

Emploi ou retour aux études après avoir participé à une formation professionnelle ou obtenu des services d'emploi auprès d'une province ou d'un territoire qui sont financés par des transferts de fonds du gouvernement du Canada	341 869 <sup>2</sup> (2019 à 2020) <sup>1</sup>	321 803 <sup>2</sup> (2020 à 2021) <sup>1</sup>	373 654 <sup>2</sup> (2021 à 2022) <sup>1</sup>	Non disponible <sup>3</sup>	Mars 2025
Nombre de Canadiens qui reçoivent dans leur province ou leur territoire une formation axée sur les compétences ou des services en matière d'emploi faisant l'objet d'un soutien du gouvernement du Canada sous la forme de transferts de fonds	804 070 (2019 à 2020) <sup>1</sup>	607 149 (2020 à 2021) <sup>1</sup>	671 349 <sup>4</sup> (2021 à 2022) <sup>1</sup>	Non disponible <sup>3</sup>	Mars 2025
Emploi ou retour aux études grâce à une formation ou à des mesures de soutien incluses dans des programmes administrés par le gouvernement fédéral	96 699	196 498	132 975	139 094 <sup>5</sup>	Mars 2025
Nombre de Canadiens qui reçoivent une formation ou qui bénéficient de mesures de soutien à l'emploi grâce à des programmes administrés par le gouvernement fédéral	152 212	285 684	269 607	316 551 <sup>6</sup>	Mars 2025
Différence dans le pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 ans qui	Baisse de 1 % (2020)	Hausse de 5,7 % (2021)	Baisse de 2,6 % (2022) <sup>7</sup>	Entre une baisse de 1,5 % et une	Mars 2025

sont inscrits à l'université ou au collège				hausse de 1,5 % (2024)	
Pourcentage de Canadiens âgés de 18 à 24 ans qui sont inscrits à l'université ou au collège	44,6 % (2020)	45,2 % (2021)	44,5 % (2022) <sup>7</sup>	Au moins 44,8 % (2024)	Mars 2025

**Tableau 9 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les Canadiens participent à un marché du travail inclusif et efficace.**

Indicateur	Résultat de 2020 à 2021	Résultat de 2021 à 2022	Résultat de 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Différence dans le taux d'emploi des Autochtones (membres des Premières Nations inscrits et non inscrits, Inuits et Métis) par rapport aux Canadiens non autochtones <sup>8</sup>	14,1 points de pourcentage (Recensement de 2021)	14,1 points de pourcentage (Recensement de 2021)	14,1 points de pourcentage (Recensement de 2021)	Au plus 12,4 points de pourcentage	Mars 2027
Différence dans le taux d'emploi des Canadiens en situation de handicap par rapport aux personnes qui ne sont pas en	16,0 points de pourcentage (Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 <sup>9</sup> )	16,0 points de pourcentage (Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 <sup>9</sup> )	16,0 points de pourcentage (Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 <sup>9</sup> )	Au plus 14,0 points de pourcentage <sup>10</sup>	Mars 2028

situation de handicap <sup>8</sup>					
Différence dans le taux d'emploi des femmes par rapport aux hommes <sup>8</sup>	6,1 points de pourcentage (Recensement de 2021 <sup>11</sup> )	6,1 points de pourcentage (Recensement de 2021 <sup>11</sup> )	6,1 points de pourcentage (Recensement de 2021 <sup>11</sup> )	Au plus 5,6 points de pourcentage	Mars 2027
Différence dans le taux d'emploi des membres de minorités visibles par rapport à celui de la population n'appartenant pas à une minorité visible <sup>8</sup>	4,6 points de pourcentage (Recensement de 2021)	4,6 points de pourcentage (Recensement de 2021)	4,6 points de pourcentage (Recensement de 2021)	Au plus 3,7 points de pourcentage	Mars 2027

**Tableau 10 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les Canadiens reçoivent une aide financière durant les transitions d'emplois telles qu'une perte d'emploi, une maladie, ou un congé de maternité ou parental.**

Indicateur	Résultat de 2020 à 2021	Résultat de 2021 à 2022	Résultat de 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Ratio prestataires-chômeurs ayant cotisé à l'assurance-emploi (P/CC)	64,4 % (2019 à 2020) <sup>12</sup>	Non disponible <sup>13</sup>	Non disponible <sup>13</sup>	64,3 %	Mars 2025

**Tableau 11 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les étudiants, notamment ceux issus de familles à revenu faible ou moyen, ont accès à des mesures**

<b>de soutien financées par le gouvernement fédéral pour les aider à poursuivre des études postsecondaires.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Pourcentage des jeunes adultes canadiens étudiant au niveau postsecondaire issus de familles à revenu faible ou moyen	50,1 % (2017)	50,1 % (2018)	51,5 % (2019)	Au moins 52,0 % (2021)	Mars 2025 (2019)
Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui étaient admissibles au Bon d'études canadien ou au montant supplémentaire de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et pour qui l'une ou l'autre de ces prestations a été émise au cours du présent exercice	28,5 % (2017)	31,2 % (2018)	32,3 % (2019) <sup>14</sup>	Au moins 30 % (2021)	Décembre 2024 (2019)

<b>Tableau 12 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les étudiants emprunteurs sont en mesure de rembourser leur dette d'études fédérale.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Pourcentage de prêts en cours de remboursement qui sont payés chaque année	11,9 % (2020 à 2021)	15,8 % (2021 à 2022)	15,1 % (2022 à 2023)	At least 12 % (2024 à 2025)	Mars 2025

<b>Tableau 13 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les clients reçoivent en temps opportun des services efficaces et de grande qualité qui répondent à leurs besoins.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>

Nombre de cibles qui sont atteintes pour les normes de service publiées des programmes d'apprentissage, de développement des compétences et d'emploi <sup>15</sup>	17 sur 23	19 sur 25	19 sur 25	25 sur 25	Mars 2025
Pourcentage de versements de prestations d'assurance-emploi ou d'avis de non-versement envoyés dans les 28 jours suivant le dépôt de la demande	88,8 %	85,4 %	76,2 % <sup>16</sup>	Au moins 80 %	Mars 2025
Pourcentage de demandes de réexamen de l'assurance-emploi traitées dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande	88,7 %	83,7 %	33,8 %	Au moins 80 %	Mars 2025
Pourcentage de numéros d'assurance sociale demandés par l'entremise du Service d'enregistrement des nouveaux émises dans les 10 jours ouvrables	99 %	100 %	100 %	100 %	Mars 2025
Pourcentage d'inscriptions à Mon dossier Service Canada au moyen d'identités numériques de confiance intégrées dans les provinces et les territoires participants	5,7 %	6,3 %	5 %	Au moins 5 %	Mars 2025

- **Remarques :**

1. Les résultats sont ceux des Ententes sur le développement du marché du travail et ceux des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre. Les résultats datent de l'année précédente étant donné le décalage d'un an dans la disponibilité des données.
2. Les résultats de cet indicateur ont été légèrement modifiés compte tenu des mesures de souplesse du programme visant à inclure les participants non assurés qui ont trouvé un emploi ou qui retournent aux études. Par conséquent, les résultats réels pour les exercices financiers 2020 à 2021, 2021 à 2022 et 2022 à 2023 ont été modifiés.

3. Les programmes exécutés par les provinces et les territoires fixent leurs propres objectifs annuels.
4. Depuis la publication du Rapport sur les résultats ministériels de 2022 à 2023, le résultat réel de cet indicateur pour l'exercice de 2022 à 2023 a été modifié. Par conséquent, le résultat réel était 671 349.
5. Cette cible comprend le nombre prévu de participants qui trouveront un emploi ou qui retourneront aux études après avoir suivi l'un des programmes suivants financés par le gouvernement fédéral : Programme de perfectionnement de la main-d'œuvre en milieu communautaire (250 personnes); Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (20 000 personnes); Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (3 700 personnes); Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPE) (40 000 personnes, dont 20 000 dans le cadre du PSPE et 20 000 dans le cadre de l'Initiative d'apprentissage innovant intégré au travail); Stratégie emploi et compétences jeunesse (73 000 personnes, dont 3 000 dans le cadre du Programme relatif à la Stratégie emploi et compétences jeunesse fourni par EDSC et 70 000 dans le cadre d'Emplois d'été Canada); et Compétences pour réussir (2 000 personnes). Même si le Fonds pour les compétences et les partenariats n'est pas inclus dans la cible, ses résultats seront inclus dans les résultats réels de l'indicateur de rendement.
6. Cette cible comprend le nombre prévu de participants qui suivront une formation ou recevront de l'aide à l'emploi par l'entremise d'un des programmes suivants financés par le gouvernement fédéral : Stratégie canadienne en matière d'apprentissage (81 795 personnes); Programme de perfectionnement de la main-d'œuvre en milieu communautaire (1 000 personnes); Compétences futures (20 000 personnes); Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (40 000 personnes); Fonds d'intégration pour les personnes handicapées (6 200 personnes); Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle (3 750 personnes); Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPE) (40 000 personnes, dont 20 000 dans le cadre du PSPE et 20 000 dans le cadre de l'Initiative d'apprentissage innovant intégré au travail); Stratégie emploi et compétences jeunesse (93 806 personnes, dont 23 806 dans le cadre du Programme relatif à la Stratégie emploi et compétences jeunesse et 70 000 dans le cadre d'Emplois d'été Canada); et Compétences pour réussir (30 000 personnes).
7. Les taux de chômage plus faibles en 2022 ont eu une grande incidence sur la participation aux études postsecondaires, comparativement au début de la pandémie de COVID-19.
8. De nombreux facteurs peuvent avoir un effet sur les taux d'emploi dans certains groupes, et cet effet peut-être différent d'un groupe à l'autre. Les programmes d'Emploi et Développement social Canada ne peuvent pas être considérés comme les seuls responsables de l'évolution des écarts de taux d'emploi.
9. Le résultat de cet indicateur peut être faussé en raison de la hausse des taux de chômage en 2020 et en 2021 causée par la pandémie de COVID-19, qui a eu une incidence importante sur le marché du travail.
10. Le ministère s'est fixé une nouvelle cible de 14,0 points de pourcentage (tout au plus), qui tient compte de l'objectif de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui vise un Canada sans obstacle d'ici 2040 et des répercussions attendues des politiques et des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

11. La pandémie de COVID-19 a eu une plus grande incidence sur l'emploi des femmes que celui des hommes sur le marché du travail.
12. Ce résultat est tiré du Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2019 à 2020. Il y a un décalage d'un an dans la production de rapports pour cet indicateur en raison de la disponibilité des données.
13. Compte tenu des changements temporaires apportés au régime d'assurance-emploi en réponse à la pandémie de COVID-19, il n'y a aucun résultat pour les exercices financiers 2020 à 2021 et 2021 à 2022. Par ailleurs, en raison du décalage d'un an dans la disponibilité des données, les résultats pour l'exercice 2022 à 2023 figureront dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2023 à 2024.
14. En raison d'un délai dans l'obtention des données provenant de Statistique Canada, le résultat pour l'exercice 2022 à 2023 s'appuie sur les données de 2019, qui sont les plus récentes disponibles.
15. Les normes de service sont publiées sur [Transparence - Canada.ca](https://www.transparence-canada.ca).
16. En moyenne, les clients admissibles ont reçu leur premier paiement à l'intérieur d'un délai de 24 jours. Les résultats sont inférieurs à la cible de 80 % en raison notamment d'une augmentation imprévue des demandes liées au variant Omicron de la COVID-19. En 2022 à 2023, Service Canada a embauché et formé 600 ressources supplémentaires afin de respecter sa norme de service à l'avenir et de réduire le nombre de demandes à un niveau gérable.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

### ***Plans visant à atteindre les cibles***

Durant l'exercice 2024 à 2025, le ministère entreprendra les activités suivantes pour faire progresser cette responsabilité essentielle.

#### **Les étudiants, notamment ceux issus de familles à revenu faible ou moyen, ont accès à des mesures de soutien financées par le gouvernement fédéral pour les aider à poursuivre des études postsecondaires**

Nous travaillerons avec les organismes communautaires et les partenaires du gouvernement à accroître la sensibilisation aux prestations d'épargne-études et l'accès à celles-ci, y compris parmi les étudiants de 18 à 20 ans ayant droit à des montants non réclamés du [Bon d'études canadien](#). Ce financement aide les jeunes issus de familles à faible revenu à entreprendre des études postsecondaires.

Nous financerons le [Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants](#) pour venir en aide aux jeunes qui font face à des obstacles à l'éducation. Grâce au volet Soutiens parascolaires et aux étudiants du programme, nous travaillerons avec des organismes au service des jeunes à soutenir plus de 40 000 jeunes cette année. Les projets aideront les jeunes à terminer leurs études secondaires et à faire la transition vers les études postsecondaires afin qu'ils acquièrent l'expérience et les compétences requises sur le marché du travail. De plus, d'ici la fin mars 2025, au moins 11 000 étudiants de niveau postsecondaire devraient avoir reçu de l'aide pour



étudier ou travailler à l'étranger par l'entremise du volet Expérience compétences mondiales. Ces 2 volets visent à doter les étudiants des compétences et des habiletés nécessaires à leur réussite sur le marché du travail.

### **Les étudiants emprunteurs sont en mesure de rembourser leur dette d'études fédérale**

Au cours de l'année scolaire 2024 à 2025, notre objectif est de fournir une aide financière à 700 000 étudiants de niveau postsecondaire grâce à des bourses d'études non remboursables et à des prêts étudiants sans intérêts offerts dans le cadre du [Programme canadien d'aide financière aux étudiants](#).

D'ici l'automne 2024, nous prévoyons d'élargir la portée de l'initiative d'[exonération de remboursement du prêt d'études](#), qui fait partie de notre engagement à améliorer l'accès aux soins de santé et aux services sociaux dans les collectivités rurales. Cette prestation est actuellement offerte aux médecins de famille et au personnel infirmier qui travaillent dans des collectivités rurales et éloignées mal desservies au Canada, et sera élargie pour englober toutes les collectivités qui comptent 30 000 habitants ou moins.

### **Les Canadiens ont accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage continu leur permettant d'acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin**

Les stratégies gagnantes et les leçons apprises en matière de formation et de perfectionnement des compétences seront communiquées par le [Centre des Compétences futures](#) au moyen d'activités de mobilisation menées régulièrement auprès des employeurs, de l'industrie, de la main-d'œuvre, des fournisseurs de formation, des Autochtones, des organismes sans but lucratif et du gouvernement. Par exemple, quels types de formation et de mesures de soutien sont les plus utiles pour les personnes en réorientation professionnelle en comparaison aux plus utiles pour les personnes nouvellement arrivées au Canada. Communiquer ces renseignements aidera ces groupes à reproduire et à diffuser des pratiques efficaces fondées sur des données probantes fiables. Le Centre mettra également à l'essai un guide sur la façon de réaliser un projet pilote et une mise à l'échelle des interventions prometteuses en matière de compétences pour les Canadiens.

Nous investirons dans la formation axée sur les compétences et dans les mesures de soutien à l'emploi pour les Canadiens en versant environ 3 milliards de dollars annuellement aux provinces et aux territoires par l'entremise des [ententes bilatérales sur le développement du marché du travail](#) et des [ententes sur le développement de la main-d'œuvre](#).

Par ailleurs, nous créerons des possibilités d'emploi et de carrière pour les personnes en situation de handicap et soutiendrons les employeurs et les employés des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Pour ce faire, nous appuierons 32 projets pluriannuels au moyen du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle. Parmi ces projets, 10 créeront des possibilités d'emploi et de carrière pour les personnes en situation de handicap, vingt aideront les employeurs, les employés et d'autres organisations d'intervenants de l'industrie dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie à attirer et à maintenir en poste des travailleurs qualifiés, et 2 projets seront axés sur l'élaboration d'outils et de renseignements relatifs au marché du travail. Enfin, le programme lancera un fonds de formation pour les emplois durables visant à

aider les travailleurs à perfectionner leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles dans une économie à faibles émissions de carbone.

En 2024 à 2025, nous appuierons la transition des travailleurs des industries en déclin vers des secteurs de croissance au moyen du [Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés](#). Ce programme vise à soutenir le développement de la main-d'œuvre pendant que les communautés diversifient leur économie locale, améliorant ainsi leur résilience économique à long terme.

Nous nous efforcerons aussi d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et encouragerons les provinces et les territoires à réduire les formalités administratives qui nuisent à la mobilité des travailleurs, en particulier dans les secteurs de la construction, des soins de santé et des services de garde d'enfants, comme annoncé dans l'[Énoncé économique de l'automne de 2023](#).

Des conseils sur la façon d'appuyer les travailleurs dans un marché du travail en évolution seront fournis dans un rapport final d'une table consultative dirigée par des syndicats qui a été lancée le 5 décembre 2023 par le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles et le ministre du Travail et des Aînés. Le rapport présentera des mesures visant à :

- aider les travailleurs à mi-carrière, en particulier ceux occupant un emploi dans un secteur à risque, à accéder à de la formation et à faire la transition vers un emploi à forte demande;
- répondre aux besoins des travailleurs des industries qui font face à des changements et à des perturbations;
- encourager les travailleurs à perfectionner leurs compétences de manière continue tout au long de leur vie professionnelle;
- favoriser la diversité et l'inclusion dans les milieux de travail du Canada et éliminer les obstacles à l'accès à l'emploi et à l'avancement professionnel pour les groupes en quête d'équité;
- aider les travailleurs à faire la transition vers la retraite dans la dignité.

### **Accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes**

Notre ministère dirige la [Stratégie emploi et compétences jeunesse](#), mise en œuvre en partenariat avec 11 autres ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux. Cette année, au moins 23 648 jeunes, dont 5 240 soutenus directement par notre ministère, pourront profiter de possibilités d'expérience de travail offertes par la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Un total de 70 000 emplois supplémentaires seront créés à l'échelle du Canada dans le cadre de l'initiative Emploi d'été Canada, qui s'inscrit dans la Stratégie emploi et compétences jeunesse, mais qui est exécutée uniquement par notre ministère.

De plus, une nouvelle série de projets axés sur les jeunes, dans le cadre du programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, devrait débiter dès 2024. Ces projets aideront les



jeunes confrontés à de multiples obstacles à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour trouver et conserver un bon emploi.

À partir de cette année, nous allons effectuer un essai à petite échelle dans le cadre de l'appel de propositions de la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Cet essai, au moyen d'un examen de contrôle aléatoire, évaluera l'efficacité d'un petit investissement (d'un montant maximal de 30 000 dollars) sur l'amélioration de la capacité des organisations à recueillir des données, à les analyser et à produire des rapports, notamment ces activités pourraient inclure le perfectionnement du personnel, l'utilisation des outils numériques et les essais axés sur les données. Entre 30 et 35 projets, environ, seront sélectionnés pour participer à l'essai, et les résultats orienteront les améliorations qui seront apportées à la production de rapports et à la conception du programme pour mieux répondre aux besoins variés des jeunes Canadiens.

Nous augmenterons le nombre de possibilités offertes par [Service jeunesse Canada](#) aux jeunes Autochtones et aux jeunes mal desservis afin de leur permettre de participer à la vie de leur collectivité. Pour y arriver, nous offrirons des stages de bénévolat et des microsubventions à au moins 11 000 jeunes en 2024 à 2025.

Enfin, pendant la campagne de 2024, le [Guichet-Emplois](#) affichera des possibilités d'emplois offertes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada sur sa page destinée aux jeunes et sur la page Emplois d'été Canada de son application mobile pour aider les jeunes à trouver du travail.

### **Soutenir la formation en apprentissage et l'accès aux métiers spécialisés**

Cette année, nous aiderons environ 81 795 personnes à suivre et à réussir une formation en vue d'exercer un métier spécialisé au moyen de la [Stratégie canadienne de formation en apprentissage](#).

Nous lancerons également un nouveau volet de financement de la formation axée sur les emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical de la [Stratégie canadienne de formation en apprentissage](#). Ce volet financera des projets dirigés par des syndicats visant à fournir une formation sur les compétences vertes aux personnes de métier. Environ 5 000 apprentis ou personnes de métier certifiées profiteront de cet investissement en 2024 à 2025.

Nous appuierons l'élaboration de normes et d'examens pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, harmoniser la formation en apprentissage et veiller à l'uniformisation des outils de reconnaissance professionnelle pour les personnes de métier. Pour ce faire, nous travaillerons avec les provinces et les territoires dans le cadre du [Programme du Sceau rouge](#). Cette année, 7 normes interprovinciales et trente-deux examens axés sur 8 métiers seront finalisés.

### **Les Canadiens participent à un marché du travail inclusif et efficient**

Cette année, grâce au [Fonds d'intégration pour les personnes handicapées](#), nous aiderons environ 6 000 personnes à acquérir l'expérience de travail et les compétences nécessaires à l'emploi. De plus, environ 2 000 employeurs recevront de l'aide pour rendre leur milieu de travail plus accessible et inclusif pour les personnes en situation de handicap.

En décembre 2023, le [Conseil des entreprises pour l'inclusion des personnes en situation de handicap](#) a lancé le Réseau canadien des entreprises pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le conseil continuera d'appuyer le Réseau dans sa mission visant à aider les entreprises et les employeurs à adopter des pratiques exemplaires pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le conseil fournira aussi des avis et des recommandations à la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap au sujet de l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu de travail.

Cette année, nous collaborerons avec des partenaires autochtones pour élaborer conjointement l'évaluation du [Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones](#). Nous aurons ainsi une vue d'ensemble des répercussions du programme de formation sur nos partenaires autochtones. Le programme de formation finance les organismes et gouvernements autochtones de prestation de services afin qu'ils offrent de la formation et d'autres mesures de soutien à leurs collectivités. Généralement, au moins 40 000 Autochtones par année obtiennent du soutien dans le cadre du programme de formation, et l'objectif est qu'au moins 16 500 personnes se trouvent un emploi. Le programme de formation, et l'élaboration conjointe de son évaluation, témoigne de notre engagement à faire progresser la réconciliation, et contribue au Plan d'action du gouvernement du Canada relatif à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en soutenant l'autodétermination en matière d'emploi et de formation axée sur les compétences.

En outre, dans le cadre des Protocoles d'accord de mobilisation des Autochtones, nous continuerons de financer les partenaires autochtones nationaux dont le mandat est de collaborer avec le gouvernement du Canada à mobiliser les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et les titulaires de droits. Par exemple, ce financement favorisera la poursuite du travail de collaboration avec les partenaires autochtones sur la mise en œuvre continue des programmes du marché du travail destinés aux Autochtones, et les améliorations qui y seront apportées. Cet investissement dans la mobilisation, la recherche et l'élaboration de politiques orientera l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes, et appuiera l'engagement du gouvernement du Canada à reconnaître les droits des peuples autochtones, y compris le droit à l'autodétermination.

Nous ajouterons un nouveau volet au [Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire](#) pour aider les organismes locaux de communautés de langue officielle en situation minoritaire à offrir des services d'aide à l'emploi aux membres de leur communauté.

Par l'entremise du [Programme des travailleurs étrangers temporaires](#), nous aiderons les employeurs canadiens à faire face aux pénuries de main-d'œuvre en leur permettant d'embaucher de manière temporaire des travailleurs étrangers lorsque les Canadiens et les résidents permanents ne peuvent pas répondre à la demande.

Nous continuerons de soutenir les employeurs qui se heurtent à une importante pénurie de main-d'œuvre au moyen de mesures offertes par le [Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires](#). Ces mesures visent à



aider les employeurs à combler plus rapidement les manques de main-d'œuvre à court terme et à répondre à leurs besoins opérationnels. Par exemple, nous permettrons aux employeurs de 7 secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre généralisées d'embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par l'entremise du programme pour les postes dont le salaire est inférieur au salaire horaire médian provincial ou territorial. Certaines de ces mesures resteront en place jusqu'au 30 août 2024 et pourraient être modifiées pour que nous nous adaptions aux conditions changeantes du marché du travail.

Nous travaillerons avec les intervenants à respecter l'engagement du budget fédéral de 2022 qui consiste à élaborer un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson. Le nouveau programme simplifiera les exigences du Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de mieux répondre aux besoins particuliers des employeurs et des travailleurs étrangers temporaires de ces secteurs. Le nouveau programme renforcera aussi les mesures de protection des travailleurs et assurera aux producteurs d'aliments du Canada un accès à une main-d'œuvre stable et fiable.

Nous continuerons d'améliorer le régime de conformité afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs étrangers temporaires. Nous augmenterons le nombre d'inspecteurs afin d'accroître la qualité des activités d'inspection et de tenir les employeurs responsables du traitement des travailleurs étrangers temporaires au Canada. Nous maintiendrons la ligne de signalement confidentielle de Service Canada ([1-866-602-9448](tel:1-866-602-9448)), et continuerons de signaler les cas de mauvais traitement et de mener des activités de sensibilisation visant à mieux faire connaître les droits des travailleurs et les obligations des employeurs, notamment en cernant et en éliminant les problèmes systémiques.

Nous poursuivons la modernisation de nos opérations afin de traiter un plus grand nombre de demandes d'Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Nous appuierons également la transition des employeurs vers la présentation électronique des demandes d'EIMT, ce qui accélérera le traitement des demandes. Par ailleurs, les attentes en matière de services au public seront présentées pour tous les volets du programme pour aider les employeurs à gérer leurs attentes en matière de prestation de services.

### **Les Canadiens reçoivent une aide financière durant les transitions d'emplois telles qu'une perte d'emploi, une maladie ou un congé de maternité ou parental**

Nous poursuivons la prestation d'une nouvelle mesure temporaire d'un an qui offrira jusqu'à 4 semaines supplémentaires de prestations régulières de l'[assurance-emploi](#) aux travailleurs saisonniers admissibles dans 13 régions économiques, comme annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023. Cette mesure supplémentaire s'ajoute à la mesure actuelle pour les travailleurs saisonniers, qui leur fournit jusqu'à 5 semaines supplémentaires de prestations régulières de l'assurance-emploi. Les travailleurs saisonniers admissibles ayant présenté une demande entre le 10 septembre 2023 et le 7 septembre 2024 dans l'une de ces 13 régions économiques bénéficieront de la nouvelle mesure saisonnière temporaire.

Nous travaillerons à mettre en place une nouvelle prestation d'adoption partageable de l'assurance-emploi d'une durée de 15 semaines, à compter de l'exercice 2023 à 2024, comme annoncé dans l'[Énoncé économique de l'automne de 2023](#). Cette prestation devrait donner à

environ 1 700 familles canadiennes plus de temps et de souplesse lorsqu'elles accueillent un nouvel enfant. Les parents de substitution seront également admissibles à cette prestation.

Des travaux sont également en cours afin d'améliorer le régime d'assurance-emploi. Ils sont fondés sur les leçons tirées de la pandémie, y compris des mesures temporaires de l'assurance-emploi, et sur ce que nous avons entendu au cours des 2 années de consultations sur l'assurance-emploi afin que le régime demeure financièrement viable.

### ***Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025***

- Dépenses brutes prévues: 33 754 261 064 \$
- Dépenses nettes prévues: 7 230 578 580 \$
- Ressources à temps plein prévues: 15 054

### ***Priorités gouvernementales connexes***

#### **Analyse comparative entre les sexes plus**

Nous examinerons plusieurs sources de données, notamment celles du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE) et du Recensement de la population, pour mieux connaître la représentation de divers groupes d'étudiants, comme les étudiants immigrants, autochtones, noirs et provenant d'autres communautés racisées au sein de l'éducation postsecondaire et du PCALE. Cette analyse nous aidera à évaluer les répercussions de l'aide financière aux étudiants sur les clients du programme et à élaborer une analyse intersectionnelle qui orientera les politiques et comblera les lacunes potentielles du programme. Notre objectif est de terminer les travaux entre 2024 et 2025.

Nous cherchons à obtenir plus de données relatives aux permis de travail de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour vérifier s'il est possible de les intégrer au système d'EIMT du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Cette intégration nous donnerait accès à des renseignements comme le genre, l'âge et la nationalité des travailleurs étrangers temporaires. En ayant accès à des données supplémentaires, nous pourrions analyser les répercussions de l'analyse comparative entre les sexes plus et déterminer dans quels secteurs des mesures de soutien seraient nécessaires pour obtenir des résultats inclusifs pour tous les travailleurs étrangers temporaires du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

#### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**

Au cours de l'exercice financier 2024 à 2025, le ministère continuera d'appuyer les ODD afin d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée dans l'ensemble du gouvernement et de la société visant à faire avancer les ODD et le Programme 2030. Le ministère contribuera à l'atteinte des ODD grâce aux programmes suivants :

**Éducation de qualité (ODD 4)** - Nous explorerons l'utilisation des envois postaux aux populations difficiles à joindre et mal desservies, y compris aux personnes à faible revenu, dans



le cadre du Programme canadien pour l'épargne-études. Les envois postaux à ces populations leur fourniront de l'information sur leur admissibilité aux prestations d'épargne-études du gouvernement du Canada et sur la façon d'accéder aux fonds, ainsi que des renseignements supplémentaires sur les programmes et mesures de soutien connexes du gouvernement du Canada. De plus, nous offrirons des bourses et des prêts sans intérêt aux étudiants pour les aider à payer leurs études postsecondaires, dans le cadre du PCAFE. Enfin, par l'entremise du Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants, nous financerons des possibilités et des mesures de soutien en matière d'études pour les jeunes en quête d'équité et ceux qui se heurtent à de plus grands obstacles à l'éducation.

**Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD 5) -**

Nous continuerons d'offrir aux femmes des prestations de maternité, parentales et pour proches aidants de l'assurance-emploi pour leur permettre de récupérer après la grossesse et l'accouchement. Nous continuerons aussi de fournir des prestations d'assurance-emploi aux proches aidants qui prennent soin d'un membre adulte de leur famille qui est gravement malade ou blessé et à ceux qui prodiguent des soins de fin de vie à un membre de leur famille. Comme l'indique le [Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2021 à 2022](#), les femmes représentent plus de la moitié des demandeurs de ces prestations. Offrir ces prestations nous permet de contribuer à la reconnaissance et à la valorisation des soins et du travail domestique. De plus, l'[Initiative pour les femmes dans les métiers spécialisés](#) finance des projets visant à recruter et à maintenir en poste des femmes apprenties, et à les aider à réussir dans 39 métiers désignés Sceau rouge admissibles, dont la plupart appartiennent aux domaines de la construction et de la fabrication. Nous prévoyons qu'environ 2 745 femmes bénéficieront de cet investissement en 2024 à 2025.

**Travail décent et croissance économique (ODD 8) -** Dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage, le volet de financement de la formation sur les emplois durables du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical aidera les syndicats à diriger la création d'une formation sur les compétences vertes pour les travailleurs des métiers désignés Sceau rouge. Nous prévoyons qu'environ 20 000 apprentis ou personnes de métier certifiées profiteront de cet investissement entre l'exercice financier 2024 à 2025 et celui de 2027 à 2028.

Nous ferons également progresser cet ODD au moyen du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Une nouvelle exigence relative aux salaires récemment mise en œuvre en janvier 2024 permettra de garantir que les employeurs continuent de verser des salaires justes et équitables aux travailleurs étrangers temporaires, salaires qui favoriseront leur bien-être financier et réduiront leur vulnérabilité globale. En outre, des activités de conformité permettront de s'assurer que les employeurs maintiennent des normes d'emploi de qualité et des conditions de travail décentes, et que les travailleurs étrangers temporaires bénéficient des mêmes droits et mesures de protection que les travailleurs canadiens.

**Inégalités réduites (ODD 10) -** Les ententes sur le marché du travail nous permettent de promouvoir les emplois équitables en améliorant les perspectives d'emploi. Pour ce faire, nous offrons de l'aide à l'emploi et de la formation axée sur les compétences. Grâce aux ententes sur le développement de la main-d'œuvre, nous pouvons nous concentrer sur les personnes qui

font face à des défis sur le marché du travail, comme les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les nouveaux immigrants. Ces ententes les aident à accéder à des possibilités d'emploi et de formation. Ces personnes reçoivent de l'aide à l'emploi et à la formation qui leur permet de renforcer et de faire valoir leurs compétences, d'obtenir leur certification et de se préparer au marché du travail. Par l'entremise de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, nous favorisons l'égalité des chances en aidant les jeunes, en particulier ceux qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, comme les jeunes en situation de handicap, les Autochtones et les jeunes racisés, à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les capacités dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions d'Emploi et Développement social Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

### ***Répertoire des programmes***

La responsabilité essentielle Apprentissage, développement des compétences et emploi est soutenue par les programmes suivants :

- Stratégie canadienne pour l'apprentissage
- Programme canadien pour l'épargne-études
- Prestation canadienne d'urgence
- Prestations canadiennes de la relance économique
- Service jeunesse Canada
- Programme canadien d'aide financière aux étudiants et Prêt canadien aux apprentis
- Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés
- Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement
- Assurance-emploi
- Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers
- Compétences futures
- Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones
- Guichet-Emplois
- Ententes sur le développement du marché du travail
- Fonds d'intégration pour les personnes handicapées
- Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle
- Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)
- Fonds pour les compétences et les partenariats
- Compétences pour réussir
- Programme de stages pratiques pour étudiants
- Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants
- Programme des travailleurs étrangers temporaires
- Ententes sur le développement de la main-d'œuvre
- Stratégie emploi et compétences jeunesse

---

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

### ***Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière***

- Sans objet

## **Conditions et relations de travail**

### **Dans la présente section**

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

### ***Description***

Fait la promotion de conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et de relations de travail fondées sur la coopération.

### ***Répercussions sur la qualité de vie***

Les programmes visés par cette responsabilité essentielle contribuent à plusieurs domaines et indicateurs de la qualité de vie, y compris :

- **Domaine - santé** (indicateur - santé fonctionnelle) : programmes visant à garantir des conditions de travail saines et sécuritaires.
- **Domaine - bonne gouvernance** (indicateurs - place du Canada dans le monde, cyberintimidation, résolution de problèmes juridiques graves, accès à une justice équitable et égale, élimination de la discrimination et du traitement injuste, représentation dans les postes de haute direction) : programmes qui font la promotion d'un traitement juste et équitable des travailleurs, qui soutiennent l'application des normes du travail, qui luttent contre la discrimination et le harcèlement en milieu de travail, et qui veillent à l'application de normes de travail justes ailleurs dans le monde.
- **Domaine - prospérité** (indicateur - protection contre les chocs de revenu) : programmes conçus pour protéger les travailleurs contre une perte soudaine de revenus dans le cas de ceux qui ont subi des blessures au travail ou qui sont touchés par la faillite de leur milieu de travail.

### Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Conditions et relations de travail, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

<b>Tableau 14 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les milieux de travail sont sécuritaires et sains.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Nombre d'infractions en matière de santé et de sécurité signalées en vertu du Code canadien du travail (partie II), par 1 000 employés sous réglementation fédérale	2,0	5,0 <sup>1</sup>	10,4 <sup>2</sup>	9 ou moins	Mars 2025

<b>Tableau 15 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les conditions de travail sont équitables et inclusives.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Pourcentage d'employeurs du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi dont la représentation correspond à la disponibilité sur le marché du travail canadien ou y est supérieure pour au moins 2 groupes désignés ou qui ont démontré des progrès concernant leur représentation depuis la période de rapport précédente	74 %	74 %	78 %	Au moins 65 %	Septembre 2024
Nombre moyen, sur 3 ans, d'infractions démontrées signalées en vertu du Code canadien du travail (partie III), par 1 000 employés sous réglementation fédérale	2,6 (2018 à 2021)	2,7 (2019 à 2022)	2,2 (2020 à 2023)	3 ou moins	Mars 2025

**Tableau 16 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les relations de travail sont fondées sur la coopération.**

<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Pourcentage de conflits de travail réglés conformément à la partie I du Code canadien du travail sans arrêt de travail grâce à l'aide des agents du Programme du travail	96 %	99 %	96 %	Au moins 95 %	Mars 2025

**Tableau 17 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les clients reçoivent en temps opportun des services efficaces et de grande qualité qui répondent à leurs besoins.**

<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Nombre de cibles qui sont atteintes pour les normes de service publiées des programmes liés aux conditions et aux relations de travail <sup>3</sup>	3 sur 4	3 sur 4	2 sur 4	4 sur 4	Mars 2025
Pourcentage de cas de santé et sécurité au travail pour chaque année financière qui sont réglés dans un délai de 120 jours (à l'exclusion des poursuites, des appels, et des relevés techniques)	73 %	82,9 %	72 % <sup>4</sup>	Au moins 80 %	Mars 2025
Pourcentage de plaintes pour congédiement injuste qui sont réglées dans un délai de 180 jours	69 %	72 % <sup>5</sup>	65 % <sup>6</sup>	Au moins 75 %	Mars 2025
Pourcentage de conciliateurs affectés, en vertu du Code	100 %	100 %	100 %	100 %	Mars 2025

canadien du travail, dans les 15 jours civils suivant la réception de demandes qui sont conformes au Règlement du Canada sur les relations industrielles					
Pourcentage des premiers paiements pour le Programme de protection des salariés et des avis de non-paiement émis dans les 35 jours civils	89 %	97,8 %	99 %	Au moins 80 %	Mars 2025

- **Remarques :**

1. Les infractions sont habituellement relevées au cours d'inspections proactives dans les lieux de travail. Cependant, le nombre d'inspections a beaucoup diminué au cours des exercices 2020 à 2021 et 2021 à 2022 en raison de la pandémie. Nous avons relevé moins d'infractions puisque nous avons réduit le nombre d'inspections proactives pendant cette période.
2. Le nombre d'inspections constatées en 2022 à 2023 était plus élevé que les années précédentes parce que les inspections étaient plus fréquentes (après la pandémie). Cela ne signifie pas que le rendement en matière de sécurité des employeurs sous réglementation fédérale a empiré. En fait, cette hausse du nombre d'infractions s'explique par l'augmentation du nombre d'inspections. À la suite de changements législatifs, surtout en matière de conformité et d'application, cet indicateur fluctuera et pourrait augmenter à court terme, car le programme améliorera la prestation de ses services.
3. Les normes de service sont publiées sur [Transparence - Canada.ca](https://www.transparence-canada.ca).
4. Cette diminution est en partie attribuable au nouveau système de gestion des cas. Les changements démographiques ont aussi contribué à la baisse du niveau d'expérience moyen des inspecteurs, ce qui a nui à la capacité du ministère de fermer officiellement des dossiers dans le système dans les 120 jours visés. La charge de travail élevée des agents expérimentés a eu une incidence sur la fermeture administrative des dossiers dans le nouveau système, mais pas sur les résultats en matière de santé et de sécurité dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.
5. Près de la moitié des agents des Affaires du travail sur le terrain sont de nouveaux employés qui comptent moins de 2 ans d'expérience. Or, le traitement des plaintes pour congédiement injuste nécessite des agents expérimentés, car ceux-ci doivent recourir à des services de résolution des différends alternatifs. Les nouveaux agents peuvent prendre plus de temps à régler ces plaintes, ce qui peut avoir une incidence sur les résultats attendus. À mesure que les agents prendront de l'expérience, les résultats devraient s'améliorer et les cibles devraient être atteintes.
6. Au cours de l'exercice financier 2022 à 2023, les agents des Affaires du travail ont connu une augmentation de leur charge de travail pour diverses raisons. Il a

---

donc été difficile pour eux de résoudre toutes les plaintes de congédiement injuste dans le délai normal de 180 jours. De plus, un nouveau système de gestion des cas a été mis en œuvre dans lequel sont ajoutés au nombre total de cas résolus les cas où un mode alternatif de résolution des différends est utilisé pour régler les plaintes de congédiement injuste. Ce changement a contribué à la diminution du pourcentage de plaintes résolues dans un délai de 180 jours.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

### **Plans visant à atteindre les cibles**

Durant l'exercice 2024 à 2025, le ministère entreprendra les activités suivantes pour faire progresser cette responsabilité essentielle.

#### **Les milieux de travail sont sécuritaires et sains**

Nous ferons avancer les changements sur le [Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail](#). Cela améliorera les résultats pour les travailleurs et reflètera les changements dans la société. Cela comprend la gestion des contraintes thermiques et la reconnaissance des toilettes pour tous les genres.

Nous proposerons aussi des modifications aux dispositions sur les mesures d'hygiène du règlement de la partie II du [Code canadien du travail](#) afin de reconnaître les toilettes non genrées et de moderniser le langage pour le rendre inclusif.

Nous continuerons de rencontrer des représentants des provinces et des territoires pour discuter de questions d'intérêt mutuel, notamment la santé et la sécurité au travail, ainsi que les normes du travail telles que les congés de maladie.

#### **Les conditions de travail sont équitables et inclusives**

Nous continuerons d'explorer des moyens de modifier le *Code canadien du travail* afin d'améliorer les protections d'emploi pour les travailleurs à la pièce des secteurs sous réglementation fédérale, en renforçant les interdictions contre la mauvaise classification des employés.

Un projet de loi visant à modifier le *Code canadien du travail* sera présenté afin de créer un congé payé de 3 jours pour les personnes travaillant dans le secteur privé sous réglementation fédérale qui ont subi une interruption de grossesse. Ce congé permettra à ces personnes de commencer à se remettre de cette perte sans se soucier de leur sécurité d'emploi ou de leur revenu.

Nous prendrons des mesures plus fermes contre les employeurs de l'industrie du transport routier qui classifient leurs employés incorrectement. Il est fréquent que les employeurs évitent de désigner leurs travailleurs comme étant des employés, privant ainsi ces personnes de droits et de privilèges importants auxquels ils devraient normalement avoir accès. Nous agrandirons les équipes chargées de régler les problèmes de classification. Ces équipes organiseront des séances de sensibilisation à l'intention des organisations, des associations et des employés du

secteur du transport routier. En cas de non-conformité, des stratégies d'application de la loi seront utilisées, comme des directives obligeant les employeurs à corriger la situation et des sanctions pécuniaires.

Nous adopterons des règlements pour permettre à la commissaire à l'équité salariale de régler les problèmes de non-conformité en vertu de la [Loi sur l'équité salariale](#) et du [Règlement sur l'équité salariale](#). Le règlement permettra à la commissaire d'imposer des sanctions administratives pécuniaires aux employeurs qui ne respectent pas la *Loi sur l'équité salariale* et le Règlement sur l'équité salariale. Ce règlement sera utilisé pour encourager la conformité de manière non punitive. On prévoit que le règlement entrera en vigueur en 2024.

À la suite de la publication du rapport final du [groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi](#), en décembre 2023 nous élaborerons des options pour la modernisation de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#). Il s'agit d'une étape importante vers l'atteinte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.

Nous continuerons également d'améliorer le [Programme de contrats fédéraux](#) pour veiller à ce que les organisations qui font affaire avec le gouvernement du Canada paient leurs employés au moins le salaire minimum fédéral.

Nous continuerons de collaborer avec l'Organisation internationale du Travail à élaborer, à mettre en œuvre et à promouvoir des normes internationales du travail, notamment en matière de violence et de harcèlement, de santé et de sécurité et en lien avec les nouveaux défis des personnes qui travaillent par l'entremise de plateformes numériques. Ce faisant, nous espérons que des normes minimales de travail soient appliquées dans toute l'économie mondiale et que les règles du jeu soient uniformisées pour les travailleurs du Canada.

Le ministère appuiera également la [Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique](#), qui met de l'avant la manière dont le Canada entend travailler avec ses alliés et ses partenaires à façonner l'avenir de la région. Nous aiderons nos partenaires commerciaux de la région indo-pacifique à faire appliquer les dispositions relatives au travail des accords de libre-échange actuels et futurs et ainsi améliorer le respect des droits fondamentaux du travail et veiller à ce que les entreprises respectent les droits de la personne dans leur chaîne d'approvisionnement.

### **Les relations de travail sont fondées sur la collaboration**

Nous améliorerons le processus utilisé pour examiner les activités qui doivent se poursuivre pendant les arrêts de travail pour assurer la santé et la sécurité du public. L'amélioration de ce processus réduira les cas d'employeurs qui font appel à des travailleurs de remplacement pendant une grève ou un lock-out.

Enfin, nous continuerons d'exécuter le Programme de protection des salariés afin d'offrir une aide financière aux travailleurs comme compensation pour le salaire que leur doit leur employeur lorsque celui-ci est en faillite, fait l'objet d'une mise sous séquestre ou dans d'autres circonstances admissibles.

## Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025

- Dépenses brutes prévues: 198 483 987 \$
- Dépenses nettes prévues: 197 583 987 \$
- Ressources à temps plein prévues: 856

## Priorités gouvernementales connexes

### Analyse comparative entre les sexes plus

L'analyse comparative entre les sexes plus est appliquée à toutes nos initiatives. Par exemple, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail comprend des exigences relatives au nombre de toilettes qui doivent être fournies en milieu de travail par nombre d'employés de chaque sexe. Notre initiative de modernisation des dispositions en matière d'hygiène et de reconnaissance des toilettes pour tous les genres permettra aux employeurs de compter toutes les toilettes, y compris celles pour tous les genres, dans leur compte total de toilettes.

Le programme d'équité en milieu de travail continuera de recueillir des données annuelles sur l'équité en matière d'emploi des employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale pour les 4 groupes désignés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* - les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres des minorités visibles. Ces données portent notamment sur la rémunération de ces groupes par rapport aux autres employés, ce qui permet de relever toute différence de paie entre eux.

### Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Au cours de l'exercice financier 2024 à 2025, le ministère continuera d'appuyer les ODD afin d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée dans l'ensemble du gouvernement et de la société visant à faire avancer les ODD et le Programme 2030. Le ministère contribuera à l'atteinte des ODD grâce aux programmes suivants :

**Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8)** - Le ministère veillera à ce que les employés aient accès aux prestations auxquelles ils ont droit en s'efforçant de mettre fin à la classification erronée des employés de l'industrie du transport routier. La classification erronée des employés se produit lorsqu'un employeur ne considère pas un employé comme un employé et ne le traite pas comme tel. Par conséquent, l'employé ne peut pas avoir accès aux normes et aux prestations auxquelles il devrait avoir droit. Pour y arriver, nous élargirons les mesures de conformité et d'application et organiserons des séances de sensibilisation destinées aux personnes œuvrant dans le secteur du transport routier.

Nous continuerons de collaborer avec d'autres ministères et intervenants afin de respecter l'engagement pris dans le cadre du mandat qui consiste à présenter un projet de loi pour la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales du Canada. Notre collaboration avec l'Agence des services frontaliers contribuera aussi à renforcer l'interdiction du Canada sur l'importation de marchandises produites par le travail forcé, en plus de la

collaboration internationale continue pour la lutte contre l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

En outre, nous continuerons d'appuyer la mise en œuvre d'obligations en matière de travail en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. L'une de ces obligations exige du Mexique qu'il mette réellement en application ses lois du travail, y compris celles relatives à la liberté d'association et à la négociation collective. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à faire respecter les droits de la personne et les normes internationales du travail.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions d'Emploi et Développement social Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

### ***Répertoire des programmes***

La responsabilité essentielle Conditions et relations de travail est soutenue par les programmes suivants :

- Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail
- Affaires internationales du travail
- Relations de travail
- Normes du travail
- Santé et sécurité au travail
- Programme de protection des salariés
- Équité en milieu de travail

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

### ***Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière***

- Sans objet

## **Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères**

### **Dans la présente section**

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles

- Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

### Description

Fournir de l'information au public sur les programmes du gouvernement du Canada et du ministère et offrir des services au nom d'autres ministères.

### Répercussions sur la qualité de vie

Les programmes visés par cette responsabilité essentielle contribuent à plusieurs domaines et indicateurs de la qualité de vie, y compris :

- **Domaine - bonne gouvernance** (indicateurs - confiance dans les institutions, désinformation/confiance dans les médias) : activités qui fournissent des renseignements au public sur les services offerts par divers ordres de gouvernement.
- **Domaine - société** (indicateurs - langues autochtones, connaissance des langues officielles) : programmes qui impliquent de collaborer avec des organisations autochtones, ainsi que les provinces et les territoires, afin de pouvoir offrir des services et des renseignements à la population dans la langue officielle de son choix.

### Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

<b>Tableau 18 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les clients reçoivent en temps opportun de l'information et des services du gouvernement exacts et de grande qualité qui répondent à leurs besoins.</b>					
<b>Indicateur</b>	<b>Résultat de 2020 à 2021</b>	<b>Résultat de 2021 à 2022</b>	<b>Résultat de 2022 à 2023</b>	<b>Cible</b>	<b>Date de réalisation</b>
Évaluation de l'intégralité, de la pertinence et de l'exactitude de l'information fournie au moyen du numéro 1 800 O-Canada	89 %	85 %	86 %	Au moins 85 %	Mars 2025
Pourcentage de clients servis en personne ayant reçu de l'aide en moins de 25 minutes	95 %	95 %	78 % <sup>1</sup>	Au moins 80 %	Mars 2025

Nombre de services des programmes qui atteignent leurs cibles concernant les normes de service <sup>2</sup>	1 sur 5	2 sur 5	3 sur 5	4 sur 4 <sup>3</sup>	Mars 2025
---	---------	---------	---------	----------------------	-----------

**Tableau 19 – Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel : Les Canadiens peuvent obtenir un passeport au Canada en temps opportun.**

Indicateur	Résultat de 2020 à 2021	Résultat de 2021 à 2022	Résultat de 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de documents de voyage et d'autres services de passeport traités selon les normes de service	80 % <sup>4</sup>	77 %	70 % <sup>4</sup>	Au moins 90 %	Mars 2025

- **Remarques :**

1. Nous observons un changement des types de service les plus fréquemment demandés dans le réseau en personne. La durée des entrevues a également augmenté pour la plupart des opérations, notamment dans les services de passeport, pour améliorer le service à la clientèle. L'augmentation de la durée des entrevues, combinée à une fluctuation des volumes dans les Centres de Service Canada, a parfois donné lieu à des délais plus longs, surtout dans les centres urbains.
2. Les normes de service sont publiées sur [Transparence - Canada.ca](https://www.transparencecanada.ca).
3. Dans les années précédentes, il y avait 5 normes de service pour cette cible. 2 normes de service liées aux passeports ont été combinées; c'est pourquoi il n'y en a que 4 maintenant.
4. Au cours des 2 premières années de la pandémie, nous n'avons reçu que 20 % du nombre habituel de demandes de passeport. Par conséquent, 3 millions de Canadiens de moins ont présenté une demande de renouvellement ou de passeport. Avec l'assouplissement des restrictions liées aux déplacements, le nombre de demandes reçues par la poste a presque doublé. De plus, les demandes reçues étaient en grande partie des demandes de nouveaux passeports, lesquelles prennent plus de temps à traiter que les demandes de renouvellement. Le volume élevé de demandes dépassait la capacité du ministère de traiter les demandes de passeport conformément aux normes de service.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

## ***Plans visant à atteindre les cibles***

Durant l'exercice 2024 à 2025, le ministère entreprendra les activités suivantes pour faire progresser cette responsabilité essentielle.

### **Les clients reçoivent en temps opportun de l'information et des services du gouvernement exacts et de grande qualité qui répondent à leurs besoins**

Nous mettrons en place des mesures du Plan d'accessibilité pour le service à la clientèle qui amélioreront l'accessibilité de nos modes de prestation (en personne, en ligne et par téléphone) pour les personnes en situation de handicap. Nous réduirons les obstacles en :

- utilisant des approches relatives aux services mobiles qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder plus facilement à nos programmes et services en personne;
- facilitant l'utilisation des technologies d'assistance par téléphone et l'autorisation d'une tierce partie à agir au nom d'un client;
- rendant l'information en ligne sur les programmes plus facile à trouver et à comprendre.

De plus, dès 2024, dans le cadre de l'examen de l'exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles, nous élargirons l'offre de services bilingues à d'autres Centres Service Canada afin qu'un plus grand nombre de clients reçoivent des services dans la langue officielle de leur choix.

Nous planifions continuer d'offrir aux Canadiens des services de grande qualité et des renseignements sur les programmes au moyen du mode de prestation en personne dans les Centres Service Canada, les sites de services de passeports, les services mobiles réguliers et eServiceCanada.

Nous continuerons aussi d'utiliser les Services mobiles et de liaison avec les communautés pour joindre les clients qui se heurtent à des obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder aux prestations et aux services de Service Canada en ligne, par téléphone ou à un point de service en personne. Les Services mobiles et de liaison avec les communautés donnent aux clients un accès aux programmes, aux prestations et aux services offerts dans leur collectivité. Pour y arriver, nous :

- collaborerons avec des partenaires en prestation de services pour à mettre en œuvre des méthodes de prestation de services alternatives, comme travailler avec les organismes communautaires pour cibler les clients ayant besoin d'un soutien supplémentaire et les diriger directement vers un représentant de Service Canada;
- soutiendrons les populations autochtones et vulnérables qui font face à des obstacles à l'accès aux programmes et aux prestations de Service Canada en leur offrant des services en personne, virtuels ou par l'entremise du Centre d'appui des services mobiles (ligne sans frais).

Par ailleurs, il sera plus facile et moins coûteux pour les ministères d'offrir des services améliorés et plus uniformes aux Canadiens. Le Service numérique canadien continuera de créer et d'étoffer des outils numériques réutilisables pour aider les ministères, notamment :

- Notification GC - envoie des courriels et des messages texte aux clients pour les informer des mises à jour de service.
- Formulaires GC - permet de créer rapidement des formulaires en ligne accessibles, facilitant ainsi la soumission d'informations pour les services par les clients.
- Identifiants numériques - offre une porte d'entrée unique pour tous les services du gouvernement du Canada en facilitant la connexion des clients aux services gouvernementaux et la vérification de leur identité.

Le service offrira également une aide concrète aux ministères pour améliorer davantage l'expérience de l'utilisateur des services du gouvernement du Canada.

### Programme de renseignements téléphoniques généraux

Nous continuerons de fournir aux clients des renseignements exacts, de courts temps d'attente avant de parler à un agent et des services d'une qualité égale dans l'une ou l'autre langue officielle choisie grâce à la mise en œuvre du programme de demandes de renseignements généraux par téléphone. Ce programme est offert par l'entremise du service 1 800 O-Canada et des Services d'information personnalisés.

Par l'intermédiaire du service 1 800 O-Canada, nous souhaitons :

- répondre à 80 % des appels dans un délai de 18 secondes;
- maintenir une note minimale de 85 % pour ce qui est de l'exhaustivité, de la pertinence et de l'exactitude des renseignements fournis pendant les appels, mesurée au moyen d'un programme de surveillance de la qualité.

Les Services d'information personnalisés nous permettront de continuer d'aider nos partenaires, soit d'autres ministères et organismes fédéraux, à communiquer avec les Canadiens au moyen de solutions de centres d'appels efficaces et faciles à mettre en œuvre.

Dans le cadre de l'initiative Servir tous les Canadiens, le programme de demandes de renseignements généraux par téléphone mettra à l'essai un service d'interprétation en langues autres que les langues officielles et en langues autochtone. Ce service permettra d'accroître le nombre de Canadiens, y compris les Canadiens vulnérables, qui ont accès aux services du gouvernement du Canada.

### Présence numérique du gouvernement du Canada

Nous fournirons un accès à jour et convivial pour les appareils mobiles aux services et aux renseignements gouvernementaux sur Canada.ca. Cette année, nous continuerons à :

- veiller à ce que Canada.ca demeure disponible, fiable et sécuritaire, ainsi qu'une source d'information gouvernementale de confiance faisant autorité pour les Canadiens et le public international;
- aider plus de 80 ministères et organismes fédéraux à communiquer des renseignements importants au public au moyen de Canada.ca, des médias sociaux et de la salle de presse numérique du gouvernement du Canada;

- soutenir les 38 ministères et organismes fédéraux qui ont été entièrement intégrés à Canada.ca et à continuer d'intégrer de nouveaux ministères et organismes, au besoin;
- élargir les capacités d'analyse et de production de rapports dans le système de gestion des comptes de médias sociaux. Les organismes du gouvernement du Canada peuvent utiliser ces outils pour améliorer leur capacité de joindre les Canadiens;
- fournir aux ministères et aux organismes des données quantitatives et qualitatives tirées de solutions et de services d'analyse numérique pour les aider à évaluer les services qu'ils offrent en ligne et à les améliorer de manière continue.

Cette année, nous lancerons une page Web des Services mobiles et de liaison avec les communautés qui contiendra des renseignements sur les activités de services mobiles organisées partout au Canada. Par l'entremise de cette nouvelle ressource, les organismes communautaires pourront remplir un formulaire en ligne sécurisé pour demander des séances d'information et des ateliers de réception de demandes pour nos clients communs. La page « Activités de services mobiles près de chez vous » permettra aux clients de trouver des activités de services mobiles organisées près de leur domicile, ce qui leur donnera accès à un service plus rapide et réduira les temps d'attente dans les Centres Service Canada.

### **Les Canadiens peuvent obtenir un passeport au Canada en temps opportun**

Nous travaillerons en étroite collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à simplifier le processus de présentation des demandes de passeport tout en respectant les normes de service et en protégeant la sécurité et l'intégrité du programme. Voici ce que fera le ministère :

- terminer la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation du Programme de passeport (IMPP) à l'automne 2024. L'IMPP permettra au Programme de passeport de se positionner pour l'avenir grâce à une plateforme de délivrance de passeports durable et extensible fondée sur le Système global de gestion des cas d'IRCC, ainsi qu'à un nouvel outil de réception des demandes (Tempo). Du point de vue du service à la clientèle, l'IMPP devrait accroître l'automatisation du traitement des demandes de renouvellement, ce qui permettra de gérer l'augmentation du volume de demandes qui aura lieu dans le cadre de la vague de renouvellement après 10 ans, et de réduire les temps d'attente et les files d'attente;
- terminer la mise en œuvre du projet de Prochaine génération du passeport électronique (PGPE) d'ici l'été 2024. La PGPE vise à acquérir et à mettre en œuvre une nouvelle solution pour tous les documents de voyage canadiens dans l'ensemble des réseaux nationaux de passeports (IRCC mettra en œuvre la même solution dans les réseaux étrangers). Les Canadiens bénéficieront d'une conception de passeport sécurisée et d'une sécurité globale du passeport améliorée;
- continuer d'explorer et de mettre en œuvre des solutions d'automatisation robotisée des processus (ARP) pour soutenir l'augmentation de la productivité dans les fonctions de réception, de traitement et d'impression des passeports. L'initiative d'ARP est actuellement utilisée pour automatiser l'extraction et la saisie de données dans les systèmes de Passeport Canada, ce qui réduit le nombre de tâches manuelles pour les employés. Elle rend ainsi les processus plus efficaces en réalisant une économie de temps, de coûts et de ressources.

### **Programme de partenariats de prestation de services**

Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones dans le cadre du Programme de partenariats de prestation de services. Ce programme permet aux partenaires d'utiliser le réseau de prestation de services du ministère pour offrir des services aux clients. Voici quelques exemples de ce que nous allons réaliser cette année :

- aider Santé Canada à mettre en œuvre le Régime canadien de soins dentaires en vérifiant l'admissibilité des Canadiens en fonction des critères du programme, en fournissant aux Canadiens des renseignements sur le régime et en les aidant à présenter une demande. Le régime donnera aux Canadiens sans assurance admissibles un accès à des soins dentaires couverts par une assurance;
- continuer de renforcer notre relation avec IRCC axée sur l'exécution du Programme de passeport et la collecte de données biométriques au Canada. Nous collaborerons aussi avec IRCC à mettre en œuvre l'Initiative d'aide transitoire Canada-Ukraine, qui vise à répondre aux besoins de base immédiats des bénéficiaires admissibles à l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine, après leur arrivée au Canada.

### **Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025**

- Dépenses brutes prévues: 599 204 881 \$
- Dépenses nettes prévues: 599 204 881 \$
- Ressources à temps plein prévues: 4 932

### **Priorités gouvernementales connexes**

#### **Analyse comparative entre les sexes plus**

Nous continuerons d'éliminer les obstacles, ce qui aidera les Canadiens à accéder plus facilement aux services et aux renseignements. L'accent sera mis sur les groupes qui rencontrent le plus grand nombre d'obstacles, soit les femmes, les personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé ou leurs fournisseurs de soins, les nouveaux arrivants et les immigrants, les personnes à faible revenu ou à faible scolarisation, les personnes âgées (aînés), les Autochtones, les habitants des régions rurales et éloignées, les personnes de diverses identités de genre, les Canadiens racisés, les personnes itinérantes, les clients ayant des obstacles linguistiques ou n'ayant pas accès à des appareils technologiques, et les clients cybervulnérables.

#### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**

Au cours de l'exercice financier 2024 à 2025, le ministère continuera d'appuyer les ODD afin d'assurer l'adoption d'une approche coordonnée dans l'ensemble du gouvernement et de la société visant à faire avancer les ODD et le Programme 2030. Le ministère contribuera à l'atteinte des ODD grâce aux programmes suivants :

**Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout (ODD 1)** - L'Initiative d'aiguillage vers les services du ministère met les personnes à risque et difficiles à joindre en contact avec

---

Service Canada pour qu'elles puissent accéder aux prestations gouvernementales, comme l'aide financière destinée aux personnes vivant dans la pauvreté.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions d'Emploi et Développement social Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

### ***Répertoire des programmes***

La responsabilité essentielle Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères est soutenue par les programmes suivants :

- Réseau de service aux citoyens
- Service numérique canadien
- Présence du gouvernement du Canada sur Internet
- Services téléphoniques de renseignements généraux du gouvernement du Canada
- Passeport
- Partenariats de prestation de services

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

### ***Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière***

- Programme ajouté : Service numérique canadien

## **Services internes**

### **Dans la présente section**

- Description
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes

### ***Description***

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;

- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Vous trouverez ci-dessous quelques faits saillants des mesures clés de certains services internes qui sont prévues pour l'exercice 2024 à 2025.

### Plans visant à atteindre les cibles

#### Services de gestion et de surveillance

##### Accès à l'information

Le ministère continuera de promouvoir l'ouverture et la transparence, comme l'exigent la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). En vertu de ces lois, les citoyens canadiens, les résidents permanents, les personnes présentes au Canada ou les sociétés peuvent demander, de manière officielle ou officieuse, des dossiers relevant du ministère. Nous y arriverons en :

- modernisant les technologies et les processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) afin d'améliorer l'expérience client et les services offerts aux Canadiens;
- répondant aux demandes d'AIPRP dans les délais prescrits par la loi et en mettant en œuvre des mesures de gestion de la charge de travail, y compris des demandes des années précédentes;
- divulguant de façon proactive les renseignements ministériels requis;
- offrant aux employés de la formation et des ressources qui permettront au ministère d'être plus ouvert et transparent avec le public.

#### Protection des renseignements personnels

Le ministère continuera de protéger le droit à la vie privée des Canadiens en :

- utilisant des processus axés sur la protection des renseignements personnels dès la conception pour intégrer cette notion aux nouveaux projets et aux nouvelles initiatives, comme la Modernisation du versement des prestations, les améliorations à la prestation de services et la Stratégie de données d'EDSC;
- mettant en place des politiques, des processus et de la formation sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements personnels.

#### Stratégie de données

Le ministère continuera de mettre en œuvre sa Stratégie de données et mettra l'accent sur des données et des méthodes analytiques novatrices et responsables. Il devra notamment :

- exécuter son Programme de fondements des données pour que les employés disposent d'outils qui leur donneront accès à des données ministérielles fiables pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et avoir une idée plus exacte des besoins des citoyens. Le programme effectuera aussi des contrôles réguliers de la confidentialité et de la qualité pour équilibrer l'utilisation sûre, éthique et transparente des données, y compris lorsque des méthodes analytiques avancées sont utilisées;
- définir les rôles et les responsabilités liés à l'intendance des données à partir du cadre de responsabilisation en matière de données afin de renforcer les responsabilités relatives à la gestion des données à tous les niveaux du ministère. Nous pourrions ainsi optimiser l'utilisation responsable et novatrice des données pour prendre des décisions efficaces liées aux politiques, aux programmes et à la prestation de services;
- élaborer des outils, des guides et des processus uniformes à l'échelle du ministère pour favoriser l'utilisation responsable et novatrice des données en collaboration avec les groupes de travail du Réseau de l'intendance des données organisationnelles. Ces groupes de travail, composés d'intendants des données de l'ensemble du ministère, se concentrent à élaborer conjointement des approches qui feront progresser les priorités du ministère en matière de données et à améliorer notre utilisation des données, considérées comme une ressource stratégique permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens;
- utiliser les données démographiques des employés pour prévoir des ressources qui assureront la prestation efficace des programmes et des services. Ces données contribueront à appuyer les initiatives liées à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale. Elles mettront aussi en lumière les lacunes en matière de diversité présentes au sein de notre main-d'œuvre, ce qui nous permettra de prendre des décisions éclairées en vue d'accroître la participation;
- poursuivre le partenariat avec Statistique Canada dans le cadre de la stratégie de données conjointe d'EDSC et de Statistique Canada visant à améliorer la base de données probantes requise pour appuyer la recherche et l'évaluation de l'analyse des politiques, ainsi que la production de rapports sur les résultats.

### **Services d'évaluation**

Le ministère continuera d'améliorer les services d'évaluation en :

- veillant à ce que les évaluations soient pertinentes et réalisées en temps opportun, et qu'elles favorisent la prise de décisions éclairées en matière de politiques et la prestation des programmes et des services pour les Canadiens;
- collaborant avec les partenaires autochtones pour réaliser les premières évaluations élaborées conjointement des programmes destinés aux Autochtones, pour soutenir la réconciliation;
- intégrant l'analyse comparative entre les sexes plus aux activités d'évaluation lorsqu'il existe des données permettant de garantir aux populations vulnérables un accès aux services dont elles ont besoin.

### **Recherche**

Dans le cadre du Plan de recherche ministériel de 2023 à 2025, nous continuerons de respecter notre engagement continu en faveur de l'innovation en travaillant sur plus de 150 projets de recherche qui orienteront l'élaboration de programmes et de politiques et la prestation de

services. Ces travaux nous aideront à mieux cerner les défis rencontrés par de nombreux Canadiens et à déterminer la meilleure façon d'y répondre. Par exemple, nous utiliserons des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 pour produire de nouvelles données probantes qui soutiendront les travaux en cours relatifs aux politiques. Ces travaux concernent notamment la Stratégie de réduction de la pauvreté, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, la mise en œuvre actuelle de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et la mise en œuvre au Canada de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

### Sécurité

Pour protéger les biens, les employés et les renseignements du ministère des risques qui existent tant au sein de l'organisation qu'à l'extérieur de celle-ci, nous mettrons l'accent sur les éléments suivants :

- déployer un nouveau logiciel qui englobera la continuité des opérations, la continuité de la TI et des renseignements sur la gestion des urgences. Nous pourrions ainsi mieux réagir aux incidents de sécurité tout en réduisant au minimum les perturbations subies par la fonction publique;
- améliorer les communications et le matériel de formation afin de sensibiliser davantage les employés à l'importance de la sécurité, ce qui permettra de protéger les employés, les biens du ministère et les renseignements personnels des Canadiens et des autres clients.

### Services de gestion des ressources humaines

Le ministère continuera de soutenir un milieu de travail sain et un effectif diversifié. Nous mettrons l'accent sur les éléments suivants :

- embaucher des personnes en quête d'équité afin de refléter la diversité du Canada. Dans le cadre de cet exercice, nous élaborons un processus visant à attirer et à embaucher des Canadiens qui s'identifient comme étant autochtones;
- promouvoir la lutte contre le racisme, ainsi que la diversité, l'accessibilité, la réconciliation, l'équité et l'inclusion avec les 6 réseaux de la diversité suivants, qui sont soutenus par des cadres supérieurs :
  - Réseau des employés noirs
  - Réseau des employés handicapés
  - Réseau de la fierté des employés
  - Cercle des employés autochtones
  - Réseau des minorités visibles
  - Réseau des femmes
- créer un milieu de travail inclusif où tous les employés sentent qu'ils peuvent être eux-mêmes, peu importe leur âge, leur genre, leur race, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur religion ou leurs croyances, grâce à de la prévention, de la sensibilisation, de la formation et de la communication;
- mettre en œuvre des stratégies pour recruter et maintenir en poste les employés en situation de handicap;

- promouvoir un nouveau questionnaire d'auto-identification plus inclusif qui reflète différents types de handicaps, de genres, d'origines ethniques et de personnes 2SLGBTQIA+, pour que tous les employés soient représentés au sein du ministère;
- accroître l'offre de services bilingues en fournissant une formation linguistique aux employés, en particulier dans les régions désignées bilingues du Canada.

### **Services de gestion des finances**

Le ministère continuera d'établir des liens de confiance dans tous les secteurs de la gestion des finances.

Pour ce faire, nous continuerons de donner à nos employés les moyens d'être novateurs et responsables. Il est essentiel d'adopter des pratiques adéquates pour l'établissement du budget et des prévisions, la détermination des coûts, la planification et la production de rapports, et en ce qui a trait aux systèmes et aux mesures de contrôle.

Le ministère continuera d'améliorer les pratiques d'investissement et de gestion de projets, notamment en :

- élaborant des outils favorisant une meilleure gestion et collaboration;
- faisant la promotion des pratiques exemplaires et de l'apprentissage continu, et en utilisant des processus de gouvernance pour améliorer la prise de décisions.

Ces mesures amélioreront le rendement des investissements pour qu'ils soient octroyés dans le respect des échéances, de la portée et du budget.

Nous continuerons de mettre l'accent sur l'excellence du service afin d'assurer une exécution optimale des programmes. Nous pourrions ainsi bâtir une organisation à haut rendement.

### **Services de gestion de l'information**

Le ministère perfectionnera la gestion de l'information grâce à sa nouvelle stratégie en matière d'information pour 2023 à 2025. Cette stratégie met l'accent sur l'utilisation de méthodes numériques pour simplifier la gestion de l'information tout en respectant les pratiques exemplaires en matière de traitement de l'information au sein du ministère et dans le cadre du service au public.

### **Services de technologie de l'information**

Nous continuerons de stabiliser et d'améliorer nos applications de TI conformément à l'[Ambition numérique du gouvernement du Canada](#) et à la [Norme sur la technologie de l'information à risque](#), ainsi que de moderniser nos réseaux et notre infrastructure de soutien. Ces mesures permettront aux Canadiens d'avoir accès en ligne aux programmes et aux services lorsqu'ils en ont besoin.

Nous continuerons de travailler avec nos principaux cyberpartenaires, y compris le Secrétariat du Conseil du Trésor, Services partagés Canada et le Centre canadien pour la cybersécurité, pour accroître nos capacités en matière de cybersécurité. Ces travaux nous aident à lutter contre la cyberfraude et les cybermenaces et à protéger les renseignements confidentiels des Canadiens.

Nous mettons sur pied une main-d'œuvre talentueuse et diversifiée qui saura répondre à la demande grandissante de services numériques. Nous exercerons un leadership à l'échelle du gouvernement du Canada en ce qui concerne le [Programme d'apprentissage en TI pour les personnes autochtones](#) et l'utiliserons pour constituer notre main-d'œuvre.

Nous explorons les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle générative et la réalité étendue pour améliorer la communication des renseignements liés aux programmes dans l'ensemble du ministère de manière à réitérer notre engagement à offrir des services uniformes à tous les Canadiens.

De plus, nous continuerons de perfectionner notre adoption de l'infonuagique conformément à l'orientation relative à l'intelligence infonuagique du gouvernement du Canada, notamment en rendant opérationnels et en entretenant les environnements infonuagiques actuels, et en mettant fortement l'accent sur la sécurité, l'automatisation et l'amélioration de la gestion des coûts de l'infonuagique. Ces environnements infonuagiques sont essentiels à la migration vers le nuage des applications, comme la Sécurité de la vieillesse et l'assurance-emploi. Nous continuerons de suivre la récente orientation stratégique du gouvernement du Canada, notamment en abandonnant le récent approvisionnement en services infonuagiques à long terme du ministère pour un plus récent à long terme à l'échelle du gouvernement du Canada. Le but est d'établir un approvisionnement stable et à long terme des services infonuagiques pour la prestation des programmes et des services.

### Services de gestion des biens immobiliers

Le ministère est déterminé à ce que la gestion des biens immobiliers favorise une solide prestation de services. Nous allons :

- continuer de moderniser les milieux de travail pour qu'ils soient flexibles, accessibles et inclusifs, et ainsi créer un environnement de travail idéal;
- élaborer des plans pour que l'espace disponible dans les biens immobiliers réponde aux besoins et à l'utilisation, et qu'il atteigne les cibles de redimensionnement afin d'optimiser l'utilisation des fonds du gouvernement.

### *Aperçu des ressources prévues en 2024 à 2025*

- Dépenses brutes prévues: 1 167 648 689 \$
- Dépenses nettes prévues: 414 403 173 \$
- Ressources à temps plein prévues: 5 517

### *Priorités gouvernementales connexes*

#### **Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones**

Nous continuerons d'appliquer la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et de consulter le [Répertoire des entreprises autochtones](#) en vue d'atteindre notre objectif d'attribuer annuellement au moins 5 % de la valeur des marchés à des entreprises

autochtones. Nous veillerons à ce que les entreprises autochtones soient invitées à déposer des soumissions lorsque le ministère procède à des achats par l'entremise du Système des services professionnels centralisés, selon la capacité. Compte tenu du volume élevé de marchés de services professionnels que nous passons, il devrait en découler une augmentation marquée du nombre de marchés passés avec des entreprises autochtones. Nous continuerons d'inclure des choix de marchés autochtones pour certains des outils internes sur demande de plus grande capacité du ministère, comme la gestion de projets, qui sont largement utilisés au sein du ministère. Il est possible de présenter des demandes de renseignements sur AchatsCanada, soit le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, afin de recueillir des suggestions pour accroître la participation et la mobilisation des communautés autochtones dans les processus d'approvisionnement. De plus, nous modifierons le formulaire des exigences en matière d'approvisionnement que nous demandons aux employés de remplir pour leur demander s'ils ont envisagé de faire affaire avec des entreprises autochtones lorsqu'ils ont fait l'achat de biens et de services.

Nous souhaitons minimiser le nombre d'exceptions à la cible de 5 % de marchés passés avec des entreprises autochtones. Par exemple, notre plus grand programme, soit la Modernisation du versement des prestations (MVP), a déjà des contrats qui ont été conclus avant l'établissement de la cible de 5 %. Pour compenser, la MVP envisage d'intégrer au projet des sous-traitants autochtones. Cette possibilité sera examinée en profondeur au cours de l'exercice financier.

<b>Champ de déclaration de 5 %</b>	<b>Résultat réel en 2022 à 2023</b>	<b>Résultat prévu en 2023 à 2024</b>	<b>Résultat projeté en 2024 à 2025</b>
Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones	6,19 %	5 %	5 %

## Risques globaux et stratégies d'atténuation

Les Canadiens veulent que le ministère leur fournisse des programmes et des services de grande qualité, en temps opportun et faciles à utiliser. Nous analysons constamment nos travaux afin d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques potentiels. Ce faisant, nous connaissons les risques et pouvons mettre en place un plan pour les éliminer, le cas échéant. Nous avons réparti en 6 thèmes les risques qui peuvent nuire à la qualité des services offerts aux Canadiens.

### Thème 1 : Planification et intendance

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 souligne les efforts déployés par le gouvernement pour recentrer ses dépenses. Il est plus important que jamais d'atténuer les risques en matière de planification et d'intendance pour que nous puissions respecter nos engagements. Nous élaborons un plan conjoint des ressources humaines et financières. Ce plan servira de guide au ministère pour qu'il équilibre son budget et consacre des ressources aux activités et aux

services les plus importants. Nous serons ainsi préparés à atténuer les risques liés à la planification et à l'intendance.

L'établissement d'un plan est primordial, car le ministère a défini des niveaux de ressources humaines et financières pour la prestation et l'amélioration des services offerts aux Canadiens. C'est pourquoi nous affirmons que nous voulons élaborer et réaliser des plans visant à utiliser judicieusement les ressources.

### **Thème 2 : Dette technique**

Afin de gérer la dette technique, c'est-à-dire l'écart entre la technologie dont dispose actuellement le gouvernement et ce dont il a besoin pour remplir son mandat, nous mettons en œuvre un programme de redressement de la dette technique, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2026. Le programme de redressement du ministère augmentera la capacité du réseau et mettra à niveau le matériel et les logiciels utilisés pour l'exécution des programmes, ce qui permettra de remplacer la technologie vieillissante et d'atténuer les répercussions sur les Canadiens dans l'éventualité où ces systèmes tomberaient en panne. Les besoins et les attentes des clients évoluent rapidement et, si jamais les systèmes tombaient en panne, cela pourrait avoir une incidence négative sur les programmes et les services offerts aux Canadiens.

Non seulement la technologie est-elle vieillissante, mais nos systèmes actuels sont complexes. Cette situation est attribuable à la façon dont nos travaux sont structurés, qui implique de collaborer avec Services partagés Canada et des tierces parties, comme des experts-conseils et des fournisseurs commerciaux. Pour cette raison, nous avons mis en place un plan visant à réparer les systèmes vieillissants tout en nous préparant à les remplacer par de plus modernes, le tout sans interrompre la prestation de programmes et de services offerts aux Canadiens.

### **Thème 3 : Cybersécurité**

Afin de préserver la confiance des Canadiens, nous veillons à ce que ces derniers puissent accéder aux programmes et aux services de façon sécuritaire en :

- mettant en œuvre un portail d'ouverture de session simple et sécurisé où l'identité et l'admissibilité des personnes peuvent être vérifiées rapidement et de manière sécuritaire;
- rendant l'information accessible, que les Canadiens choisissent de communiquer avec nous par la poste, par téléphone ou en ligne, grâce à des vérifications initiales visant à prévenir toute activité suspecte.

La sécurité est importante parce que nous utilisons les renseignements personnels des Canadiens pour exécuter nos programmes et nos services. Il existe un risque d'accès non autorisé à ces renseignements de nature délicate. L'utilisation de systèmes désuets peut accroître ce risque. C'est pourquoi nous continuerons de perfectionner nos opérations de cybersécurité afin de surveiller le risque de cyberattaques et, si un incident se produit, nous avons des plans en place pour que la situation revienne à la normale aussi vite que possible.



Le ministère met également l'accent sur la formation en cybersécurité des employés pour assurer la sécurité des renseignements, et il a élaboré un cadre de responsabilisation en matière de données qui appuie l'objectif de traiter les données comme une ressource précieuse en définissant clairement les rôles, les responsabilités et l'orientation pour une gouvernance adéquate des données.

#### **Thème 4 : Gestion de l'effectif et bien-être des employés**

Pour offrir des services aux Canadiens, le ministère a besoin d'une main-d'œuvre compétente, en bonne santé et diversifiée. C'est pourquoi nous élaborons une stratégie de dotation et de maintien en poste et continuons à planifier d'éventuels changements de personnel. Nous pourrions ainsi attirer des employés et les maintenir en poste dans un marché du travail compétitif.

Nous nous sommes également engagés à créer un environnement de travail sûr et sain et mettons en place un plan d'action pour le bien-être au travail et la santé mentale à cette fin. Ce plan viendra atténuer les risques qu'une charge de travail élevée et que d'autres facteurs de stress peuvent poser pour la santé mentale et physique des employés, et qui nuiraient à la capacité de ceux-ci à répondre aux exigences de leur emploi.

#### **Thème 5 : Transformation opérationnelle**

Plusieurs projets de transformation visant à améliorer l'expérience des clients et des employés relativement au versement des prestations et aux services offerts sont en cours à l'échelle du ministère. D'ici 2030, la Modernisation du versement des prestations mettra en place une plateforme commune pour le versement des prestations des 3 programmes suivants :

- Sécurité de la vieillesse;
- assurance-emploi;
- Régime de pensions du Canada.

Cependant, tout projet de transformation de TI à grande échelle comporte des risques qui pourraient avoir une incidence sur les échéances et les coûts. Pour atténuer ces risques, nous mettons en œuvre des mesures, notamment :

- appliquer les leçons apprises des projets antérieurs;
- mettre en place une équipe de la direction consacrée au programme;
- exercer une gouvernance à l'échelle du gouvernement du Canada;
- maintenir une attention constante sur les fonctions opérationnelles;
- appliquer des mesures rigoureuses de surveillance et d'assurance par une tierce partie.

Grâce à ces mesures, nous serons prêts à résoudre les problèmes potentiels à mesure qu'ils se présenteront.

### Thème 6 : Excellence du service

Le ministère fournit des services sociaux aux Canadiens pendant toute leur vie et cherche toujours à améliorer l'expérience des clients. Il prend des mesures pour minimiser les retards de service potentiels et les risques pour la prestation de services.

La priorité accordée à l'excellence du service a mené à la nomination du tout premier ministre des Services aux citoyens. Le seul objectif du ministre est d'améliorer le modèle de prestation de services. En outre, le Service numérique canadien fait maintenant partie du ministère et continuera de faire progresser la prestation de services numériques du gouvernement.

Il y a un risque que des lacunes dans la capacité du ministère à numériser et à moderniser ses applications de prestation de services nuisent à sa capacité à répondre aux besoins en constante évolution ou à faire face à des événements ou à des circonstances imprévisibles. Grâce à ses efforts de modernisation, le ministère vise à offrir aux Canadiens une expérience positive et harmonieuse en améliorant la rapidité d'exécution et les options de services numériques.

Nous mettons en œuvre une stratégie en matière de données, qui est axée sur la prestation d'initiatives clés en faveur d'une gouvernance intégrée des données, d'une solide infrastructure de données et de l'utilisation d'outils novateurs pour simplifier les processus et appuyer la prise de décisions fondée sur des données probantes. Le ministère travaille aussi à élaborer de meilleures méthodes permettant d'estimer la demande de services et les exigences opérationnelles.

Ces mesures aideront à minimiser les retards de service potentiels et les risques pour la prestation de services.

## Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues d'Emploi et Développement social Canada pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

### Dans la présente section

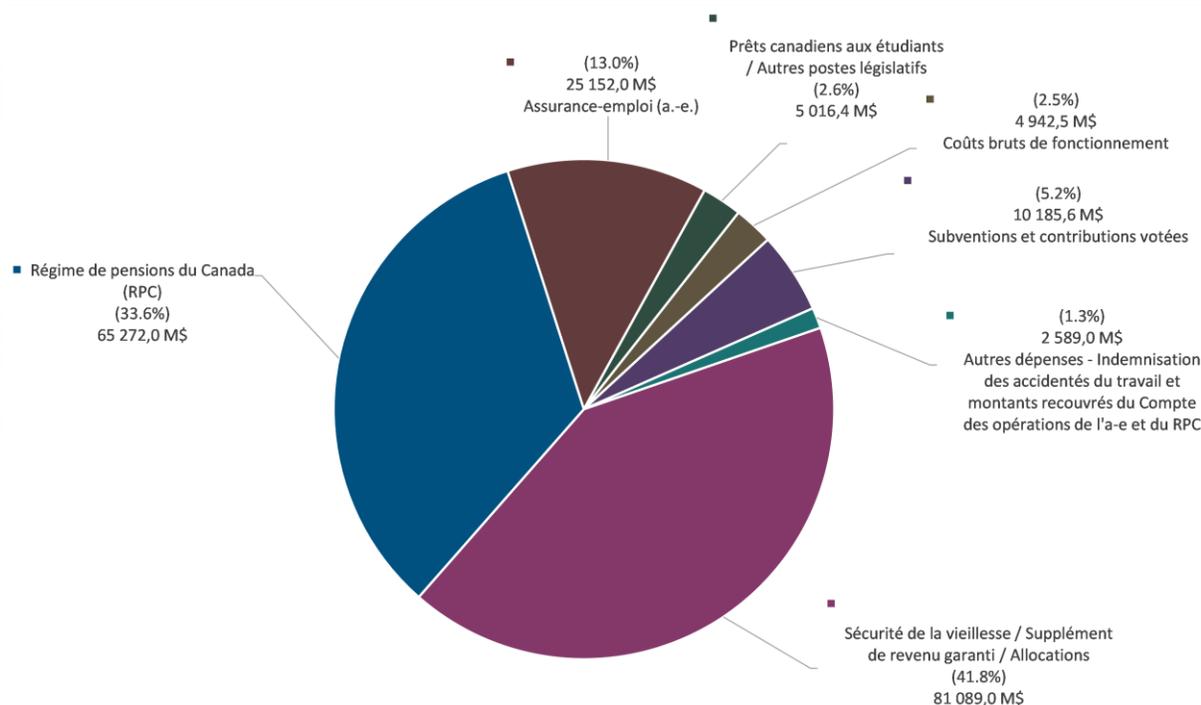
- Dépenses
- Financement
- État condensé prospectif des opérations
- Ressources humaines
- Rapports annuels exigés par la loi

## Dépenses

### Dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025

Pour l'exercice 2024 à 2025, le ministère a prévu des dépenses de 194,2 milliards de dollars pour les programmes et les services. De cette somme, 176,5 milliards de dollars bénéficieront directement aux Canadiens dans le cadre de programmes de paiements de transfert législatifs. Il s'agit notamment de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien d'aide financière aux étudiants et du Prêt canadien aux apprentis, du Programme canadien pour l'épargne-études et du Programme canadien pour l'épargne-invalidité.

### Illustration 2 : Répartition des dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025 – total consolidé : 194 246,5 M \$



## Illustration 3 : Détails des dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA-- DÉPENSES BRUTES (en millions de dollars)		PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS (en millions de dollars)	
<b>Budgétaire</b>		<b>Subventions et contributions :</b>	
Coûts nets de fonctionnement	2,451.1 *	Programme de la Sécurité de la vieillesse	61,064.0
Ajouter les sommes recouvrées		Supplément de revenu garanti	19,277.0
Régime de pensions du Canada	513.0	Allocations	748.0
Compte des opérations de l'assurance-emploi	1,977.5	<b>Autres paiements législatifs :</b>	
Autres ministères	0.9	Bourses et prêts canadiens d'études	
Coûts bruts de fonctionnement	4,942.5	et prêts aux apprentis	2,966.7
Subventions et contributions votées	10,185.6	Subvention canadienne pour l'épargne-études	1,070.0
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>15,128.1</b>	Régime enregistré d'épargne-invalidité	729.1
		Bon d'études canadien	190.0
		Programme de protection des salariés	49.3
		Prestation universelle pour la garde d'enfants	1.4
Autres – Coûts et montants recouverts du Compte des opérations de l'assurance-emploi et du RPC	2,589.0	<b>Sous-Total</b>	<b>86,095.5</b>
		Prestations du Régime de pensions du Canada	65,272.0
		Prestations d'assurance-emploi	
		Partie I	23,045.0
		Partie II	2,107.0
		<b>Autres comptes à fins déterminées</b>	<b>9.9 **</b>
		<b>Total des paiements de transfert législatifs</b>	<b>176,529.4</b>

### Remarques :

\*Les coûts nets de fonctionnement comprennent 1 296,7 millions de dollars en dépenses de fonctionnement nettes votées, 351,3 millions de dollars en contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, 576,0 millions de dollars pour la prestation de services au public au nom de partenaires dans le cadre de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, 93,7 millions de dollars en frais administratifs législatifs liés aux prêts canadiens aux étudiants et aux prêts aux apprentis, 101,4 millions de dollars en prestations liées à la pandémie, 31,4 millions de dollars en dépenses nettes pour le Programme fédéral d'indemnisation des accidentés du travail et 0,6 million de dollars pour d'autres postes.

\*\* Ce montant comprend les paiements relatifs au Compte des rentes sur l'État et au Fonds d'assurance de la fonction publique.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues d'Emploi et Développement social Canada pour les 3 prochains exercices. Veuillez consulter le [Cadre financier d'EDSC](#) pour une description complète de son profil financier, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

Tableau 20 : Financement (en dollars)				
Catégories	Dépenses budgétaires pour l'exercice 2024 à 2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025	Dépenses prévues pour l'exercice 2025 à 2026	Dépenses prévues pour l'exercice 2026 à 2027

Dépenses brutes prévues	101 223 603 677	194 246 497 726	201 872 437 722	210 034 536 203
Moins : dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées	0	93 022 894 049	95 769 888 753	99 057 146 407
Moins : recettes prévues affectées aux dépenses	2 491 383 584	2 491 383 584	2 080 384 190	2 020 022 893
Dépenses nettes prévues	98 732 220 093	98 732 220 093	104 022 164 779	108 957 366 903

### Cadre financier d'EDSC

La structure financière du ministère est complexe, car elle repose sur divers mécanismes de financement pour permettre au ministère de remplir son mandat. Le ministère est financé à partir de 4 principales sources de fonds :

1. les fonds alloués à partir du Trésor;
2. le Compte des opérations de l'assurance-emploi;
3. le Régime de pensions du Canada;
4. d'autres ministères et sociétés d'État.

Les dépenses prévues liées au Compte des opérations de l'assurance-emploi et au RPC, ainsi que les dépenses prévues qui sont recouvrées auprès des sociétés d'État et d'autres ministères pour l'application de la *Loi sur l'indemnisation des agents du gouvernement*, sont exclues du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses d'EDSC ainsi que des dépenses nettes prévues, car elles ne sont pas votées par le Parlement.

Les prestations d'assurance-emploi et du RPC ainsi que les frais administratifs connexes sont imputés aux recettes affectées à des comptes à fins déterminées distincts.

- Le régime d'assurance-emploi fournit un soutien financier et d'autres formes de soutien aux travailleurs admissibles et est entièrement financé par les cotisations des employés et des employeurs.

- Le RPC est un régime de sécurité du revenu financé par les cotisations des employés, des employeurs et des travailleurs indépendants et par les revenus tirés des investissements du Régime. Ce régime offre une protection partielle du revenu en cas de retraite, d'invalidité ou de décès du cotisant à pratiquement tous les employés et travailleurs autonomes au Canada, sauf au Québec, qui dispose de son propre régime de pensions complet.

Les frais administratifs engagés par le ministère dans la mise en œuvre des programmes liés à l'assurance-emploi et au RPC sont imputés aux comptes à fins déterminées respectifs de ces 2 régimes et sont déclarés comme des recettes déduites des dépenses du ministère.

La *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* a été modifiée en juin 2018 afin d'élargir le mandat du ministère et d'y inclure la prestation de services au public en vue d'améliorer les services aux Canadiens. EDSC a le pouvoir législatif d'offrir des services au public au nom de partenaires, selon le principe du recouvrement des coûts, ainsi que de fournir certains services au nom du gouvernement du Canada, tels que les services de passeport.

Ces éléments font partie des dépenses brutes prévues par le ministère afin d'indiquer aux lecteurs tout ce qu'il en coûte au gouvernement pour les programmes et les services du ministère et pour présenter le portrait global des ressources que gère EDSC pour mener à bien son mandat.

Voici les sources de fonds, y compris les comptes à fins déterminées, associées à chaque responsabilité essentielle du ministère:

### Responsabilité essentielle 1 : Développement social

- Trésor

### Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations

- Trésor
- RPC (en dépenses brutes prévues uniquement pour les prestations du RPC et les coûts administratifs connexes)

### Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi

- Trésor
- Compte des opérations de l'assurance-emploi (en dépenses brutes prévues uniquement pour les prestations d'assurance-emploi et les coûts administratifs connexes)

### Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail

- Trésor
- Sociétés d'État et autres ministères (dépenses brutes réelles uniquement pour l'administration de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*)

## Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

- Trésor
- Revenus obtenus des partenaires selon l'autorité législative de recouvrement des coûts pour offrir des programmes et services en leur nom

### Services internes

- Trésor
- RPC (en dépenses brutes prévues uniquement pour les prestations du RPC et les coûts administratifs connexes)
- Compte des opérations de l'assurance-emploi (en dépenses brutes prévues uniquement pour les coûts administratifs connexes)

## Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles d'Emploi et Développement social Canada et pour ses services internes au cours des 3 exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour. Le premier tableau montre les montants bruts et le deuxième tableau montre les montants nets. Veuillez consulter le [Cadre financier d'EDSC](#) pour une description complète de son profil financier, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Dépenses réelles pour l'exercice 2021 à 2022</b>	<b>Dépenses réelles pour l'exercice 2022 à 2023</b>	<b>Dépenses visées pour l'exercice 2023 à 2024</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	4 463 385 712	6 463 358 293	6 883 550 299
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	116 883 878 441	127 532 814 815	138 517 508 502
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	67 279 306 958	32 666 489 864	34 555 136 067

Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	158 283 303	156 557 151	202 795 966
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	283 787 168	460 979 539	530 027 629
<b>Total partiel</b>	<b>189 068 641 582</b>	<b>167 280 199 662</b>	<b>180 689 018 463</b>
Services internes	1 310 935 981	1 362 786 014	1 308 292 207
Autres coûts <sup>1</sup>	2 628 540 530	4 899 914 283	2 453 020 371
<b>Total</b>	<b>193 008 118 093</b>	<b>173 542 899 959</b>	<b>184 450 331 041</b>

- **Remarques :**

1. Parmi les autres coûts figurent les frais administratifs d'autres ministères imputés au Compte des opérations de l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada. On y trouve également les créances douteuses de l'assurance-emploi et les recouvrements auprès d'autres ministères.

**Tableau 22 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars) — montants nets**

<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Dépenses réelles pour l'exercice 2021 à 2022</b>	<b>Dépenses réelles pour l'exercice 2022 à 2023</b>	<b>Dépenses visées pour l'exercice 2023 à 2024</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	4 463 385 712	6 463 358 293	6 883 550 299
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	63 494 075 466	71 252 425 079	76 855 711 759
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	26 940 441 609	9 316 562 627	9 359 519 165

Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	157 383 303	155 343 293	200 995 966
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	283 787 168	460 979 539	530 027 629
<b>Total partiel</b>	<b>95 339 073 258</b>	<b>87 648 668 831</b>	<b>93 829 804 818</b>
Services internes	445 791 056	503 568 500	481 219 898
<b>Total</b>	<b>95 784 864 314</b>	<b>88 152 237 331</b>	<b>94 311 024 716</b>

Le ministère prévoit une baisse globale de 8,5 milliards de dollars en dépenses brutes entre les exercices financiers 2021 à 2022 et 2023 à 2024. Cela s'explique principalement par la réduction des mesures approuvées pour aider les Canadiens ayant éprouvé des difficultés en raison de la pandémie de COVID-19 et par une diminution des prestations d'assurance-emploi.

La baisse globale des dépenses de l'exercice 2021 à 2022 à l'exercice 2023 à 2024 découle notamment des éléments suivants :

- une diminution de 17,4 milliards de dollars principalement attribuable à la réduction des mesures approuvées pour soutenir les Canadiens en difficulté à la suite de la pandémie de COVID-19;
- le fait que les prestations d'assurance-emploi sont évaluées à 23,4 milliards de dollars pour l'exercice 2023 à 2024, soit une diminution de 15,5 milliards de dollars par rapport aux dépenses de 38,9 milliards de dollars pour l'exercice 2021 à 2022, principalement attribuable à une baisse du taux de chômage et à une diminution des prestations hebdomadaires moyennes découlant de la fin des mesures temporaires;
- une diminution de 4,5 milliards de dollars pour les autres postes législatifs, principalement attribuable aux mesures financées pour une année seulement dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget 2021*, ce qui a entraîné une diminution de 2,6 milliards de dollars attribuable à une réduction des paiements législatifs aux provinces et aux territoires pour mettre en place un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi qu'une diminution de 1,7 milliard de dollars pour le paiement unique imposable de 500 dollars versé aux personnes âgées de 75 ans ou plus pour les aider à répondre à leurs besoins immédiats jusqu'à ce que l'augmentation permanente de 10 % de la pension mensuelle de la Sécurité de la vieillesse soit mise en place en juillet 2022.

En contrepartie de ces diminutions, certaines augmentations contribuent à l'écart. Cela comprend ce qui suit :

- une augmentation de 14,7 milliards de dollars des prestations de la SV, y compris le Supplément de revenu garanti et les Allocations, qui s'explique principalement par

l'augmentation du nombre de bénéficiaires en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des prestations;

- Le fait que les prestations du RPC devraient augmenter de 8,2 milliards de dollars entre les exercices 2021 à 2022 et 2023 à 2024, principalement en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires attribuable au vieillissement de la population et à une hausse des prestations;
- une augmentation de 5,3 milliards de dollars principalement liée aux investissements annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 et dans le budget de 2021 pour certains programmes, comme le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle et le Service d'apprentissage;
- une augmentation de 0,4 milliard de dollars des dépenses nettes de fonctionnement, principalement attribuable à des investissements visant à moderniser l'infrastructure des technologies de l'information pour le versement des prestations, à faire face aux pressions liées à la charge de travail de la SV et à soutenir les ajustements de la rémunération pour les nouvelles conventions collectives;
- une augmentation nette de 0,3 milliard de dollars pour les frais administratifs du RPC et de l'assurance-emploi.

### Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles d'Emploi et Développement social Canada et pour ses services internes au cours des 3 prochains exercices. Le premier tableau montre les montants bruts et le deuxième tableau montre les montants nets. Veuillez consulter le [Cadre financier d'EDSC](#) pour une description complète de son profil financier, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

<b>Tableau 23 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars) — montants bruts</b>				
<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Dépenses budgétaires pour l'exercice 2024 à 2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)</b>	<b>Dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Dépenses prévues pour l'exercice 2025 à 2026</b>	<b>Dépenses prévues pour l'exercice 2026 à 2027</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	7 930 989 184	7 930 989 184	9 377 645 337	9 428 664 273

Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	82 734 953 051	148 006 897 563	156 578 774 962	165 501 730 249
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	8 592 323 885	33 754 261 064	31 598 604 402	30 675 281 403
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	198 483 987	198 483 987	190 777 225	189 723 899
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	599 204 881	599 204 881	369 803 052	369 422 692
<b>Total partiel</b>	<b>100 055 954 988</b>	<b>190 489 836 679</b>	<b>198 115 604 978</b>	<b>206 164 822 516</b>
Services internes	1 167 648 689	1 167 648 689	1 049 796 117	1 025 308 164
Autres coûts <sup>1</sup>	0	2 589 012 358	2 707 036 627	2 844 405 523
<b>Total</b>	<b>101 223 603 677</b>	<b>194 246 497 726</b>	<b>201 872 437 722</b>	<b>210 034 536 203</b>

- **Remarques :**

1. Parmi les autres coûts figurent les frais administratifs d'autres ministères imputés au Compte des opérations de l'assurance-emploi et au Régime de pensions du

Canada. On y trouve également les créances douteuses de l'assurance-emploi et les recouvrements auprès d'autres ministères.

<b>Tableau 24 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars) — montants nets</b>				
<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Dépenses budgétaires pour l'exercice 2024 à 2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)</b>	<b>Dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Dépenses prévues pour l'exercice 2025 à 2026</b>	<b>Dépenses prévues pour l'exercice 2026 à 2027</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	7 930 989 184	7 930 989 184	9 377 645 337	9 428 664 273
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	82 359 460 288	82 359 460 288	87 239 542 616	92 350 409 262
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	7 230 578 580	7 230 578 580	6 511 062 502	6 296 630 185
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	197 583 987	197 583 987	189 877 225	188 823 899
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et	599 204 881	599 204 881	369 803 052	369 422 692

prestation de services au nom d'autres ministères				
<b>Total partiel</b>	<b>98 317 816 920</b>	<b>98 317 816 920</b>	<b>103 687 930 732</b>	<b>108 633 950 311</b>
Services internes	414 403 173	414 403 173	334 234 047	323 416 592
<b>Total</b>	<b>98 732 220 093</b>	<b>98 732 220 093</b>	<b>104 022 164 779</b>	<b>108 957 366 903</b>

Le ministère prévoit une hausse globale de 15,8 milliards de dollars en dépenses brutes entre les exercices financiers 2024 à 2025 et 2026 à 2027. Cela s'explique principalement par les augmentations annuelles des prestations du RPC et de la SV.

L'augmentation globale du financement au cours des années de planification découle notamment des éléments suivants :

- les prestations prévues de la SV, y compris le Supplément de revenu garanti et l'Allocation, devraient atteindre 91,4 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2026 à 2027, ce qui représente une augmentation de 10,3 milliards de dollars par rapport aux dépenses prévues de 81,1 milliards de dollars pour l'exercice 2024 à 2025. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires en raison du vieillissement de la population et par une augmentation des prestations résultant de l'indexation;
- les prestations prévues du RPC sont estimées à 72,9 milliards de dollars pour l'exercice 2026 à 2027, soit une augmentation de 7,6 milliards de dollars par rapport aux dépenses prévues de 65,3 milliards de dollars pour l'exercice 2024 à 2025, principalement attribuable aux hypothèses relatives à l'inflation. La hausse est également associée à un nombre plus élevé de bénéficiaires en raison du vieillissement de la population;
- une augmentation de 0,9 milliard de dollars pour les subventions et contributions votées, associée principalement aux paiements de transfert pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en raison d'investissements visant à mettre en place un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants avec les provinces et les territoires.

Ces augmentations sont compensées par des diminutions entre l'exercice financier 2024 à 2025 et l'exercice financier 2026 à 2027 qui contribuent à l'écart. Cela comprend ce qui suit :

- le fait que les prestations d'assurance-emploi devraient diminuer de 1,8 milliard de dollars entre l'exercice financier 2024 à 2025 et l'exercice financier 2026 à 2027, selon la dernière mise à jour du modèle de cotisations et de prestations;
- une diminution de 0,6 milliard de dollars des autres dépenses législatives prévues, qui s'explique principalement par la fin, au cours de l'exercice 2024 à 2025, de la prestation des services du Régime canadien de soins dentaires au nom de Santé Canada, ainsi que par une diminution des prestations liées à la pandémie et du Programme canadien d'aide financière aux étudiants, principalement en raison de l'élimination permanente des intérêts sur les prêts étudiants canadiens;

- une diminution de 0,4 milliard de dollars des dépenses nettes de fonctionnement prévues, principalement en raison de la fin du financement temporaire de la charge de travail de la SV et de la modernisation du versement des prestations. L'écart est également attribuable à l'élimination graduelle des coûts administratifs et d'intégrité liés aux mesures de la COVID-19 et aux ressources temporaires pour le régime de conformité du Programme des travailleurs étrangers temporaires, ainsi qu'aux changements apportés au traitement des demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail;
- une baisse nette de 0,2 milliard de dollars pour les frais administratifs du RPC et de l'assurance-emploi.

Les dépenses prévues qui figurent actuellement dans ce Plan ministériel correspondent aux autorisations approuvées au moment de son dépôt au Parlement. Au fur et à mesure que les priorités changent et évoluent, du financement supplémentaire sera demandé et obtenu pour les exercices 2024 à 2025 et les exercices suivants dans le budget des dépenses. Certaines ressources temporaires seront renouvelées et de nouveaux programmes et initiatives seront financés.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour l'exercice 2024 à 2025 pour chacune des responsabilités essentielles d'Emploi et Développement social Canada et pour ses services internes. Veuillez consulter le [Cadre financier d'EDSC](#) pour une description complète de son profil financier, y compris une explication des dépenses brutes prévues.

<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Dépenses brutes prévues pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Moins : dépenses brutes prévues dans des comptes à fins déterminées pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Revenus prévus déduits des dépenses pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Dépenses nettes prévues pour l'exercice 2024 à 2025</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	7 930 989 184	0	0	7 930 989 184
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	148 006 897 563	65 271 944 512	375 492 763	82 359 460 288

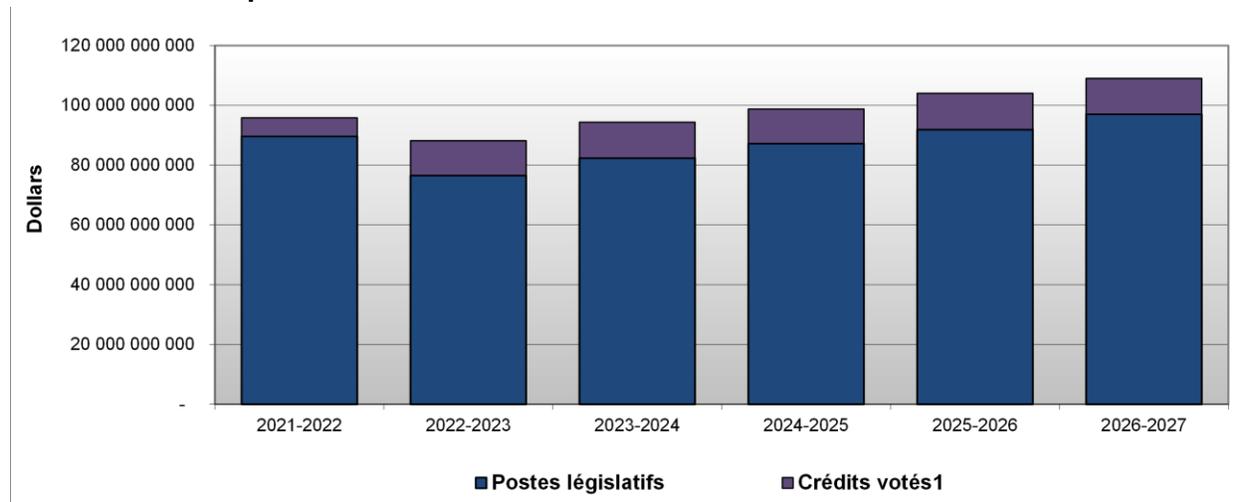
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	33 754 261 064	25 161 937 179	1 361 745 305	7 230 578 580
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	198 483 987	0	900 000	197 583 987
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	599 204 881	0	0	599 204 881
<b>Total partiel</b>	<b>190 489 836 679</b>	<b>90 433 881 691</b>	<b>1 738 138 068</b>	<b>98 317 816 920</b>
Services internes	1 167 648 689	0	753 245 516	414 403 173
Autres coûts <sup>1</sup>	2 589 012 358	2 589 012 358	0	0
<b>Total</b>	<b>194 246 497 726</b>	<b>93 022 894 049</b>	<b>2 491 383 584</b>	<b>98 732 220 093</b>

- Remarques :

1. Parmi les autres coûts figurent les frais administratifs d'autres ministères imputés au Compte des opérations de l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada. On y trouve également les créances douteuses de l'assurance-emploi et les recouvrements auprès d'autres ministères.

### Financement

Illustration 4 : Dépenses ministérielles de l'exercice 2021 à 2022 à l'exercice 2026 à 2027



#### Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits d'Emploi et Développement social Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024 à 2025](#).

#### État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations d'Emploi et Développement social Canada. Les prévisions quant aux renseignements financiers sur les dépenses et les revenus ont été préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin de renforcer la reddition de comptes et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état condensé prospectif des opérations est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants prévus et planifiés des dépenses présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été préparés sur la base des dépenses, les montants peuvent différer.

L'état condensé prospectif des opérations inclut les transactions du Compte des opérations de l'assurance-emploi, un compte à fins déterminées consolidé qui comprend les revenus crédités et les dépenses imputées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Les comptes du Compte des opérations de l'assurance-emploi ont été consolidés avec ceux d'EDSC et l'ensemble des transactions et des soldes inter-organisationnels ont été éliminés. Cependant, le Régime de pensions du Canada (RPC) est exclu des rapports d'EDSC du fait que le RPC nécessite l'accord des 2 tiers des provinces participantes, de sorte qu'il n'est pas contrôlé par le gouvernement.

Un état des opérations prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, est disponible sur le [site Web d'EDSC](#).

<b>Tableau 26 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars)</b>			
<b>Renseignements financiers</b>	<b>Prévisions des résultats pour l'exercice 2023 à 2024</b>	<b>Résultats prévus pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Écart (résultats prévus pour l'exercice 2024 à 2025 moins prévisions des résultats pour l'exercice 2023 à 2024)</b>
Total des dépenses	121 505 553 557	127 171 998 906	5 666 445 349
Total des revenus	30 484 331 474	31 736 758 963	1 252 427 489
Coût de fonctionnement net	<b>91 021 222 083</b>	<b>95 435 239 943</b>	<b>4 414 017 860</b>

L'augmentation de 4 414,0 millions de dollars du coût de fonctionnement net prévu au cours de l'exercice 2024 à 2025, comparativement aux prévisions des résultats pour l'exercice 2023 à 2024, est principalement attribuable à ce qui suit:

- une augmentation de 5 479,1 millions de dollars des dépenses pour la responsabilité essentielle Régimes de pensions et prestations, principalement attribuable à une augmentation du nombre de bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti en raison du vieillissement de la population et d'une augmentation des prestations due à l'indexation;
- une augmentation de 1 050,3 millions de dollars des dépenses pour la responsabilité essentielle Développement social, principalement attribuable à l'augmentation des paiements aux provinces et territoires pour le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- une diminution de 776,0 millions de dollars des dépenses liées à l'Apprentissage, développement des compétences et emploi principalement attribuable à une diminution des paiements de transfert due à la diminution du financement, compensée par une augmentation des prestations d'assurance-emploi;
- une augmentation de 1 255,9 millions de dollars des revenus de l'assurance-emploi principalement en raison de la croissance prévue de l'emploi et de l'augmentation des gains et des gains assurables maximum.

## **Ressources humaines**

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles d'Emploi et Développement social

Canada et pour ses services internes au cours des 3 précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

<b>Tableau 27 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes</b>			
<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Équivalents temps plein réels pour l'exercice 2021 à 2022</b>	<b>Équivalents temps plein réels pour l'exercice 2022 à 2023</b>	<b>Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2023 à 2024</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	622	638	538
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	6 829	7 276	7 880
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	15 930	17 216	16 784
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	853	872	862
Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	2 236	4 382	4 628
<b>Total partiel</b>	<b>26 470</b>	<b>30 384</b>	<b>30 692</b>
Services internes	5 943	6 575	5 544
<b>Total</b>	<b>32 413</b>	<b>36 959</b>	<b>36 236</b>

La hausse globale de 3 823 équivalents temps plein (ETP) entre l'exercice financier 2021 à 2022 et l'exercice financier 2023 à 2024 s'explique principalement par ce qui suit :

- une diminution de 84 ETP principalement liée au programme Vers un chez-soi, qui a été transféré au Bureau de l'infrastructure du Canada au cours de l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2022;

- une augmentation de 1 051 ETP principalement attribuable aux ressources temporaires octroyées pour soutenir la capacité de traiter la charge de travail associée à la SV et au RPC et à la modernisation du versement des prestations;
- une augmentation de 854 ETP principalement attribuable aux ressources temporaires octroyées pour exécuter la charge de travail liée au traitement des demandes d'assurance-emploi et au centre d'appels de l'assurance-emploi, ainsi que du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle;
- une augmentation de 2 392 ETP principalement attribuable aux activités du programme des passeports, à la suite d'une hausse des demandes de passeports en 2023 liées à l'expiration des premiers passeports délivrés pour une période de 10 ans introduits en 2013. L'augmentation est aussi attribuable à un nouveau partenariat de prestation de services de 2 ans avec Santé Canada pour le nouveau Régime canadien de soins dentaires;
- une diminution de 390 ETP est principalement attribuable à la fin du financement lié aux coûts ministériels pour diverses initiatives.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles d'Emploi et Développement social Canada et pour ses services internes prévus pour l'exercice 2024 à 2025 et les suivants.

<b>Tableau 28 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes</b>			
<b>Responsabilités essentielles et services internes</b>	<b>Équivalents à temps plein prévus pour l'exercice 2024 à 2025</b>	<b>Équivalents à temps plein prévus pour l'exercice 2025 à 2026</b>	<b>Équivalents à temps plein prévus pour l'exercice 2026 à 2027</b>
Responsabilité essentielle 1 : Développement social	529	474	435
Responsabilité essentielle 2 : Régimes de pensions et prestations	7 522	6 281	4 772
Responsabilité essentielle 3 : Apprentissage, développement des compétences et emploi	15 054	9 841	9 745
Responsabilité essentielle 4 : Conditions et relations de travail	856	830	825

Responsabilité essentielle 5 : Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	4 932	2 727	2 733
<b>Total partiel</b>	<b>28 893</b>	<b>20 153</b>	<b>18 510</b>
Services internes	5 517	4 902	4 714
<b>Total</b>	<b>34 410</b>	<b>25 055</b>	<b>23 224</b>

La baisse globale de 11 186 équivalents temps plein (ETP) entre l'exercice financier 2024 à 2025 et l'exercice financier 2025 à 2027 s'explique principalement par ce qui suit :

- une diminution de 125 ETP découlant de l'élimination des ressources temporaires associées aux initiatives de développement social, comme l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ainsi qu'à d'autres initiatives relevant du Programme du travail;
- une baisse de 2 750 ETP, principalement attribuable à une réduction des ressources temporaires fournies pour accroître la capacité relative à la charge de travail de la SV et du RPC et à la modernisation du versement des prestations;
- une diminution de 5 309 ETP, principalement attribuable à l'élimination des ressources temporaires fournies pour composer avec la charge de travail des centres de traitement et d'appel de l'assurance-emploi, pour la modernisation du versement des prestations, ainsi que pour assurer l'intégrité de la prestation d'assurance-emploi d'urgence. Elle est également due à l'élimination graduelle des ressources pour les programmes de subventions et de contributions, comme la Stratégie emploi et compétences jeunesse et Emplois d'été Canada, de même que le Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- une baisse de 2 199 ETP en raison du retour à la normale des activités liées aux passeports à la suite d'une augmentation des demandes de passeport en 2023 à cause de l'expiration en 2023 des premiers passeports de 10 ans introduits en 2013. Elle est également attribuable à l'élimination graduelle, au cours de l'exercice 2024 à 2025, du partenariat de prestation de services pour le Régime canadien de soins dentaires conclu avec Santé Canada;
- une diminution de 803 ETP principalement attribuable aux réductions de l'initiative visant à recentrer les dépenses gouvernementales et à l'élimination du financement des coûts ministériels associés à diverses initiatives, comme la prestation de services du Programme canadien de soins dentaires pour le compte de Santé Canada, la charge de travail liée au traitement des demandes de la SV, du RPC et de l'assurance-emploi et au centre d'appels.

## Rapports annuels exigés par la loi

### Partie II de la Loi sur l'assurance-emploi

Les activités menées en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* aident les personnes au Canada à se préparer en vue d'un emploi, à l'obtenir et à le conserver.

Elles comprennent des programmes et des services offerts par les provinces et les territoires en vertu des Ententes sur le développement du marché du travail, comme des formations ou des subventions salariales offertes aux personnes admissibles qui aident les Canadiens à chercher du travail et à améliorer leurs compétences. Nos partenaires dans les provinces et territoires fournissent également des services comme de l'aide à l'emploi, de la recherche et de l'innovation, et des partenariats.

Il existe aussi des programmes nationaux, appelés activités pancanadiennes, qui sont exécutés par notre ministère. Ces activités comprennent les Partenariats du marché du travail et Recherche et Innovation. Le ministère s'occupe aussi de la prestation de certaines fonctions du Service national de placement en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Des renseignements plus détaillés sur la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* sont accessibles au public sur le [site Web du ministère](#) et au chapitre 3 du [Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi](#) produit annuellement.

### Dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025 en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* (théorique en date du 31 janvier 2024 et sous réserve de l'accord du ministre des Finances et de l'approbation du Conseil du Trésor)

Pour l'exercice 2024 à 2025, l'autorisation de dépenses totales de 2,131 milliards de dollars, en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, représente environ 0,25 % du montant total des gains assurables estimés, qui s'élèvent à 842, 532 milliards de dollars pour l'exercice 2024 à 2025. Cela représente un niveau de dépenses inférieur au plafond de 0,8 % imposé en vertu de la loi et qui est estimé à 6,741 milliards de dollars pour l'exercice 2024 à 2025.

<b>Province ou territoire</b>	<b>Financement de base</b>	<b>Réinvestissement</b>	<b>Sous-total</b>	<b>Complément</b>	<b>Total</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	50 458 634	73 086 000	<b>123 544 634</b>	0	<b>123 544 634</b>
Nouvelle-Écosse	44 390 706	30 348 000	<b>74 738 706</b>	0	<b>74 738 706</b>

Nouveau-Brunswick	43 783 051	42 116 000	<b>85 899 051</b>	0	<b>85 899 051</b>
Île-du-Prince-Édouard	12 310 111	10 022 000	<b>22 332 111</b>	0	<b>22 332 111</b>
Québec	286 473 015	248 071 000	<b>534 544 015</b>	0	<b>534 544 015</b>
Ontario	399 653 801	184 097 000	<b>583 750 801</b>	0	<b>583 750 801</b>
Manitoba	34 217 496	10 233 000	<b>44 450 496</b>	0	<b>44 450 496</b>
Saskatchewan	28 344 816	9 862 000	<b>38 206 816</b>	0	<b>38 206 816</b>
Alberta	121 692 720	35 921 000	<b>157 613 720</b>	0	<b>157 613 720</b>
Nunavut	2 124 360	954 000	<b>3 078 360</b>	0	<b>3 078 360</b>
Territoires du Nord-Ouest	1 515 904	1 552 000	<b>3 067 904</b>	0	<b>3 067 904</b>
Colombie-Britannique	123 874 902	151 732 000	<b>275 606 902</b>	0	<b>275 606 902</b>

Yukon	1 160 484	2 006 000	<b>3 166 484</b>	0	<b>3 166 484</b>
Total	1 150 000 000	800 000 000	<b>1 950 000 000</b>	0	<b>1 950 000 000</b>
Activités pancanadiennes <sup>2</sup>	121,031,877	0	<b>121,031,877</b>	30,410,000	<b>151 441 877</b>
Fonds disponibles pour les prestations d'emploi et les mesures de soutien	1 271 031 877	800 000 000	<b>2 071 031 877</b>	30 410 000	<b>2 101 441 877</b>

- Remarques :
  1. Les allocations pour les Ententes sur le développement du marché du travail sont approximatives. Elles font présentement l'objet d'un examen et pourraient changer.
  2. Le montant pour les activités pancanadiennes inclut l'enveloppe permanente de 150 867 575 \$, moins la conversion permanente en fonds d'exploitation de 24 317 698 \$ et un montant de 5 518 000 \$ qui fait l'objet d'une requête de conversion temporaire de fonds de programme pancanadiens en vertu de la Partie II de la Loi sur l'assurance-emploi en fonds d'exploitation pour l'exercice 2024 à 2025 dans le but de financer la plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Le montant des responsabilités pancanadiennes comprend également 30,41 millions de dollars pour le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

Ministres de tutelle :

L'honorable Randy Boissonnault

L'honorable Jenna Sudds

L'honorable Seamus O'Regan Jr.

## Plan ministériel

---

L'honorable Kamal Khera

L'honorable Terry Beech

L'honorable Marci Ien

Administrateur général :

Paul Thompson, sous-ministre, Emploi et Développement social

Portefeuille ministériel :

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Ministre du Travail et des Aînés

Ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap

Ministre des Services aux citoyens

Ministre des Femmes, de l'Égalité des genres et des Jeunes

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social \(L.C. 2005, ch. 34\)](#); de l'information supplémentaire sur les lois et les règlements est accessible sur le [site Web d'Emploi et Développement social Canada](#).

Année d'incorporation ou de création : 2005

Autres : Pour plus d'information sur le rôle du ministère, veuillez consulter le [site Web d'Emploi et Développement social Canada](#).

## Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Portage IV

140, promenade du Portage

Gatineau (Québec) K1A 0J9

Numéro de téléphone : 1-800-622-6232

ATS : 1-800-622-6232

Adresse de courriel : [NC-SPR-PSR-CPMD-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:NC-SPR-PSR-CPMD-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

Site Web : [/content/canadasite/fr/emploi-developpement-social.html](http://content.canadasite/fr/emploi-developpement-social.html)

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le [site Web d'Emploi et Développement social Canada](#) :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Initiatives horizontales](#)
- [Financement pluriannuel initial](#)

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable d'Emploi et Développement social Canada sont disponibles sur le [site Web](#) du ministère.

## Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales.

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

## Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

### dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

### Entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

### équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.



indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle 2 organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de 3 ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel de 2024 à 2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

### répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

### responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

### résultat (result)

Conséquence externe attribuable, en partie, aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

### résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

